



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juin 2025
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 juin 2025 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur Haïti créé en application de la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité

Les membres du Groupe d'experts créé par la résolution [2653 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité ont l'honneur de transmettre ci-joint leur rapport périodique, soumis en application du paragraphe 10 de la résolution [2752 \(2024\)](#).

Le rapport a été communiqué le 3 mars 2025 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, qui l'a examiné le 5 juin 2025.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport périodique à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Groupe d'experts sur Haïti
créé par la résolution [2653 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité



Rapport périodique du Groupe d'experts sur Haïti présenté en application de la résolution 2752 (2024)

Résumé

La période couverte par le présent rapport (octobre 2024-février 2025) a été marquée par une nouvelle intensification de la violence des gangs et des violations des droits humains. En l'absence de riposte efficace de la part du Gouvernement, les gangs gardent les coudées franches pour mener des attaques en toute impunité et étendre leur contrôle territorial.

Des ambitions politiques concurrentes et des allégations de corruption au sein des autorités de transition ont entravé les efforts visant à stabiliser le pays, très peu de progrès ayant été réalisés en vue du rétablissement de la sécurité publique ou de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'organisation d'élections nationales. La concurrence politique a également contaminé le fonctionnement de base des institutions de l'État, notamment la Police nationale d'Haïti, dont les tensions aiguës au niveau de la direction ont encore perturbé la capacité opérationnelle. La Police nationale manque cruellement de personnel et de matériel, ses effectifs et ses installations demeurant la cible constante des gangs.

Les gangs ont tiré parti de l'agitation politique et de la riposte désorganisée de l'État face à la crise en matière de sécurité pour intensifier leurs attaques coordonnées, en particulier contre certains des derniers bastions libres de la capitale, notamment les communes de Pétion-Ville et de Kenscoff. Le Groupe d'experts est préoccupé non seulement par le fait que la violence des gangs se propage à travers le pays, mais aussi par la brutalité croissante qui la caractérise. Outre les meurtres, les enlèvements et les viols, les gangs ont perpétré au moins quatre massacres au cours de la période considérée à Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite, faisant entre 70 et plus de 200 morts dans chaque cas.

La présence limitée de la Police nationale d'Haïti et de la Mission multinationale d'appui à la sécurité ainsi que les attaques visant de nouvelles zones ont facilité l'apparition du vigilantisme, donnant lieu à une augmentation du nombre de lynchages collectifs, également appelés *Bwa Kale*, et de groupes d'autodéfense organisés. Ces groupes comptent souvent dans leurs rangs des officiers de police locaux, dont certains prennent une part active aux violations des droits humains. En outre, la Police nationale a commis un nombre inquiétant d'exécutions extrajudiciaires au cours de la période considérée, les membres présumés de gangs étant souvent exécutés sommairement.

Malgré l'embargo sur les armes, les réseaux de trafiquants sont en mesure de se procurer régulièrement du nouveau matériel et les gangs continuent d'acquérir suffisamment d'armes et de munitions pour maintenir leur puissance de feu sur plusieurs fronts. Au cours de la période considérée, les gangs ont pu se procurer des quantités croissantes de fusils 12,7 × 99 mm et de munitions (calibre .50), renforçant ainsi leur capacité létale et ajoutant aux difficultés rencontrées par les forces de sécurité. Le Groupe d'experts est préoccupé par le fait que, outre les transferts illicites à partir des marchés civils régionaux, les stocks nationaux constituent une source importante de matériel pour les gangs, des détournements à partir des stocks d'Haïti et de la République dominicaine ayant été confirmés au cours de la période considérée. Les groupes d'autodéfense et les civils qui cherchent à se protéger en se procurant des armes sur le marché illégal alimentent également le trafic d'armes et de munitions dans le pays.

Outre le trafic d'armes, l'agitation qui règne dans le pays continue d'offrir aux délinquants un environnement favorable à la conduite d'une série d'activités transnationales, dont le commerce de civelles (petites anguilles). Un certain nombre d'acteurs haïtiens sont impliqués dans des activités de surexploitation et d'exportation de cette ressource qui, en plus d'être très lucrative, n'est pas réglementée et offre d'importantes possibilités de contrebande et de blanchiment d'argent. Les gains économiques substantiels que ce commerce procure aux gangs et aux réseaux criminels ont créé un réseau complexe de flux financiers qui contribuent également à déstabiliser le pays.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
A. Mandat	5
B. Méthode	5
C. Application du régime de sanctions	6
D. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité	7
II. Dynamique des gangs	8
A. L'extension territoriale des gangs et la riposte limitée des forces de sécurité	8
B. Attaques lancées par Viv Ansanm pour se rendre maître des derniers secteurs de Port-au-Prince échappant au contrôle des gangs	10
III. Actes contraires au droit international des droits humains ou constituant des atteintes à ces droits	11
A. Informations générales sur les violations des droits humains	11
B. Attaques indiscriminées lancées par des gangs contre la population	12
C. Un nombre inégalé de personnes déplacées dans le pays	13
D. Utilisation aveugle de la force létale et exécutions extrajudiciaires de la part de la Police nationale d'Haïti	13
IV. Trafic d'armes	15
A. Matériel utilisé par les gangs	15
B. Détournements des stocks d'armes nationaux	16
C. Gestion des armes et des munitions de la Mission multinationale d'appui à la sécurité ..	17
D. Importations par les missions diplomatiques	18
V. Flux financiers illicites	18
A. Commerce de civelles et flux financiers illicites	18
B. Flux financiers illicites dans le secteur public	20
C. Attaques visant le port de l'Autorité portuaire nationale et extorsion pratiquée par les gangs	21
Annexes*	

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Introduction

A. Mandat

1. Par la résolution [2752 \(2024\)](#) adoptée le 18 octobre 2024, le Conseil de sécurité a renouvelé le régime de sanctions concernant Haïti, qui prévoit un embargo sur les armes, une interdiction de voyager et un gel des avoirs s'appliquant aux personnes et entités désignées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2653 \(2022\)](#) concernant Haïti comme étant responsables ou complices d'activités faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité en Haïti ou comme ayant pris part, directement ou indirectement, à de telles activités. Actuellement, sept personnes figurent sur la liste relative aux sanctions¹.

2. Le Conseil de sécurité a décidé de prolonger pour une période de 13 mois à compter de l'adoption de la résolution [2752 \(2024\)](#) le mandat du Groupe d'experts, tel qu'il est précisé au paragraphe 21 de la résolution [2653 \(2022\)](#). Il a également décidé que ce mandat s'appliquerait également aux mesures imposées dans les résolutions [2700 \(2023\)](#) et [2752 \(2024\)](#).

3. Le présent rapport périodique est soumis conformément au paragraphe 10 de la résolution [2752 \(2024\)](#) et couvre les enquêtes menées jusqu'au 17 février 2025.

B. Méthode

4. Le Groupe d'experts mène ses enquêtes de manière professionnelle et technique, en respectant les principes de transparence, d'objectivité, d'impartialité et d'indépendance. Ses méthodes de travail ont été en parfaite conformité avec les meilleures pratiques recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir [S/2006/997](#)). Le Groupe d'experts a privilégié la transparence et l'utilisation de sources fiables, notamment de preuves documentaires, et de sources indépendantes vérifiables, et donné aux personnes ou entités concernées la possibilité de répondre (voir [S/2024/704](#), annexe 1). Il prend grand soin, le cas échéant, de ne pas divulguer d'informations qui révéleraient ses sources, afin de protéger celles-ci compte tenu du degré d'insécurité extrême qui règne en Haïti.

5. Après la publication de plusieurs de ses rapports, le Groupe d'experts et la présidence du Comité ont reçu des informations communiquées volontairement par divers acteurs cités dans les documents et à leur sujet. Le Groupe d'experts a examiné les documents et les a communiqués au Comité, accompagné de ses propres observations.

6. Depuis octobre 2024, le Groupe d'experts mène des missions d'enquête en Haïti (Port-au-Prince) et en République dominicaine (Saint-Domingue, Dajabón et Pedernales). Il est reconnaissant à cet égard de l'appui que lui ont apporté les autorités nationales concernées, ainsi que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), les équipes de pays des Nations Unies et les acteurs non gouvernementaux sur le terrain. Le Groupe d'experts a vu sa capacité de mener certaines enquêtes sur le terrain entravée par les conditions de sécurité régnant en Haïti, qui se sont à nouveau gravement détériorées depuis la mi-octobre 2024. Il espère se rendre en Haïti dès que la situation le permettra.

7. Lors de la visite qu'il a effectuée en Haïti en octobre 2024, le Groupe d'experts a rencontré des représentants des institutions de l'État haïtien, y compris les membres

¹ Voir <https://main.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/2653/materials/summaries>.

du Conseil présidentiel de transition et des représentants de l'ancien gouvernement, de la Police nationale d'Haïti, de l'Administration générale des douanes, des Forces armées d'Haïti, des institutions financières et des unités de lutte contre la corruption, ainsi que des politiciens et des acteurs du secteur privé, des organisations de la société civile, des personnes vivant dans des zones contrôlées par des gangs et d'autres victimes de la violence liée aux gangs, y compris de la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le Groupe d'experts s'est également entretenu avec des représentants du BINUH, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, des organismes humanitaires des Nations Unies et des diplomates de diverses missions, ainsi que le commandant de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Il a en outre visité deux sites de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

8. Le Groupe d'experts a envoyé plusieurs demandes d'information aux États Membres. Il remercie ceux qui lui ont répondu et précise une fois de plus que ces informations sont d'une importance cruciale pour ses travaux.

C. Application du régime de sanctions

9. Au cours de la visite qu'il a effectuée en Haïti, le Groupe d'experts a déployé des efforts considérables pour sensibiliser les autorités haïtiennes aux dispositions du régime de sanctions et pour vérifier dans quelle mesure celui-ci était appliqué. Ce travail lui a permis de constater que certaines autorités haïtiennes avaient une méconnaissance générale du régime de sanctions et manifestaient quelque réticence à le mettre en œuvre. En outre, d'après les déclarations que lui ont faites des fonctionnaires d'institutions publiques compétentes, des mesures telles que le gel des avoirs et l'interdiction de voyager ne sont pas appliquées en Haïti. Le Groupe d'experts a été informé qu'à la suite de l'inscription de Prophane Victor (HTi.006) sur la liste des sanctions, deux banques haïtiennes ont gelé trois de ses comptes – dont un était actif et deux inactifs – présentant un solde total de moins de 300 dollars. Il estime que, compte tenu de la date à laquelle le gel est intervenu, l'intéressé avait sans doute déjà déplacé ou transféré la propriété de ses avoirs. Il est à noter que Prophane Victor a été arrêté par les autorités haïtiennes le 12 janvier 2025 pour collusion avec des gangs du département de l'Artibonite.

10. Le Groupe d'experts a également aidé le BINUH à mettre en œuvre le paragraphe 15 de la résolution [2743 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, où le Bureau est encouragé à aider les autorités à mieux faire connaître les mécanismes d'embargo sur les armes.

11. En novembre 2024, le Groupe d'experts a écrit aux États Membres dans lesquels les citoyens haïtiens sont les plus susceptibles de se rendre ou de posséder des avoirs, notamment Haïti, la République dominicaine et les États-Unis d'Amérique, pour s'enquérir de la détection potentielle et du gel ultérieur d'avoirs appartenant à des personnes sanctionnées. Si Haïti et les États-Unis n'ont pas encore donné suite, les autorités dominicaines ont répondu que leurs investigations ne leur avaient pas permis de détecter de compte bancaire, d'actifs fixes ou d'entité commerciale enregistrés au nom de l'un des sept individus actuellement sanctionnés par l'ONU. Elles ont également confirmé qu'elles n'avaient enregistré l'entrée d'aucun des individus sanctionnés sur leur territoire depuis que ceux-ci avaient été désignés.

Embargo sur les armes

12. En Haïti, la plupart des fonctionnaires rencontrés par le Groupe d'experts qui travaillent dans des institutions censées faire respecter l'embargo sur les armes n'en connaissent toujours pas les dispositions précises. L'application de l'embargo sur les armes demeure très limitée, faute de ressources au service des douanes et dans

d'autres services chargés de faire appliquer la loi. En outre, le manque d'accès à la plupart des points d'entrée et de sortie par voies aérienne, maritime et terrestre empêche ces services de mettre effectivement en œuvre l'embargo (voir le dernier rapport final du Groupe d'experts, S/2024/704). Aucune saisie d'armes ou de matériel connexe aux points d'entrée n'a été officiellement signalée depuis la présentation de ce dernier rapport final en août 2024.

13. Au cours des visites qu'il a effectuées dans la région, le Groupe d'experts a examiné les efforts déployés par les autorités nationales pour mettre en œuvre l'embargo sur les armes ainsi que les défis auxquels elles devaient faire face. Le Groupe d'experts a également envoyé des communications officielles à Haïti, aux États-Unis et à la République dominicaine afin d'obtenir davantage d'informations sur l'application des dispositions de l'embargo. Le Groupe d'experts a reçu des informations de la République dominicaine.

D. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité

14. Alors que le Conseil présidentiel de transition a achevé la formation du Conseil électoral provisoire en décembre 2024 malgré les consultations régionales qui se poursuivent au Comité de pilotage de la Conférence nationale, la période couverte par le rapport n'a connu que des progrès très limités s'agissant de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'organisation des élections nationales et du référendum constitutionnel ou en ce qui concerne les conditions de sécurité régnant dans le pays.

15. La confiance du public dans la transition a été considérablement érodée par les conflits internes au sein des structures de gouvernement transitoires. Les désaccords entre le Premier Ministre de l'époque, Garry Conille, et le Conseil présidentiel de transition, notamment sur la répartition des tâches et la question des trois membres du Conseil accusés de corruption, ont abouti au remplacement de M. Conille par Alix Didier Fils-Aimé le 12 novembre 2024.

16. La concurrence des ambitions politiques ne met pas seulement gravement en péril la stabilisation du pays en raison de l'inertie qui en découle ; elle empoisonne également le fonctionnement de base des institutions en instrumentalisant les divisions. Ainsi, depuis décembre 2024, l'antagonisme des intérêts politiques a renforcé les tensions au sein de la direction de la Police nationale haïtienne, entravant davantage l'aptitude des services de police à lutter contre la violence des gangs².

17. Dans ce contexte, les gangs ont exploité les troubles politiques et la riposte désorganisée de l'État face à la crise en matière de sécurité en menant des attaques coordonnées qui leur ont permis d'étendre leur contrôle à de nouvelles zones, provoquant la fermeture de l'aéroport international et d'autres points d'entrée principaux et la destruction d'installations médicales clés (voir sect. II et III). Les gangs ont fait davantage pression sur les autorités en appelant à la destitution du Conseil présidentiel de transition et en poursuivant leurs attaques visant des institutions clés, notamment le Palais national. Les récentes attaques lancées contre certains des derniers secteurs de Port-au-Prince échappant au contrôle de gangs ont bénéficié du soutien d'acteurs tentant de fomenter de nouveaux troubles et de déstabiliser la situation en vue d'en tirer un avantage politique.

18. Jimmy Chérizier (HTi.001), personne sanctionnée, qui est le leader le plus virulent de l'alliance *Viv Ansanm*, déploie de plus en plus un argumentaire politique pour justifier la violence des gangs, allant jusqu'à lancer le parti politique *Viv Ansanm*. S'ils visent par cette stratégie à se forger une légitimité et à asseoir leur pouvoir, les gangs n'ont guère d'autres objectifs politiques que de réclamer une

² Entretiens avec des sources confidentielles, 2025.

amnistie pour leurs crimes et d'obtenir des gains économiques. *Viv Ansanm* reste une organisation criminelle violente, qui commet quotidiennement d'atroces violations des droits humains (voir sect. III). Si d'aucuns considèrent que le dialogue avec les chefs de gangs est un mal nécessaire pour lutter contre la violence armée, trouver la bonne approche reste problématique pour les autorités, car le dialogue avec les acteurs criminels violents risque fortement de déboucher sur une reconnaissance politique et de promouvoir l'impunité.

19. Vu la faiblesse de la Police nationale d'Haïti, la nécessité de remodeler les Forces armées d'Haïti et la présence limitée sur le terrain de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, et malgré l'arrivée d'agents et de matériel supplémentaires, les gangs resteront en position de force si la communauté internationale n'apporte pas un soutien plus énergique. Le 21 octobre 2024, dans une lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU, le Président du Conseil présidentiel de transition a demandé que la Mission soit transformée en une opération de maintien de la paix des Nations Unies. À la demande du Conseil de sécurité (S/2024/868), le Secrétaire général a lancé une mission d'évaluation chargée de proposer des options concernant le rôle que l'ONU pourrait jouer à l'avenir à cet égard.

II. Dynamique des gangs

20. Au cours de la période considérée, les gangs sont devenus de plus en plus agressifs, perpétrant des massacres à Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite. *Viv Ansanm* a intensifié ses attaques coordonnées, en particulier contre les derniers bastions libres de la capitale, comme les communes de Pétion-Ville et de Kenscoff, la riposte de la part de la Police nationale d'Haïti et de la Mission multinationale d'appui à la sécurité étant très limitée.

21. Si l'expansion du contrôle territorial rapporte aux gangs des revenus et un pouvoir de négociation supplémentaires, ces attaques sont également soutenues par des individus qui tentent de déstabiliser la transition politique à des fins politiques.

A. L'extension du territoire des gangs et la riposte limitée des forces de sécurité

22. La nouvelle vague d'attaques coordonnées de *Viv Ansanm*, lancée à la mi-octobre 2024³, et la prise de contrôle du quartier de Solino (commune de Port-au-Prince) à la fin d'octobre 2024 (voir S/2023/674 et S/2024/704) ont étendu la violence des gangs à d'autres secteurs des communes de Port-au-Prince et de Delmas.

23. Ainsi, le contrôle territorial de *Viv Ansanm* sur Solino a permis à des gangs tels que Delmas 6 (dirigé par Jimmy Chérizier, alias « Barbeque »), Les Argentins (dirigé par Kempes Sanon, alias « Kempes ») et Simon Pelé (dirigé par Djouma Albert, alias « Djouma ») de prendre le contrôle d'un tronçon de la route de l'aéroport⁴, dans la commune de Delmas, à la fin d'octobre 2024. Depuis, ces gangs ont mené des attaques dans la région, pillant et incendiant, notamment, des entrepôts appartenant à des entreprises privées, leur objectif étant d'accéder aux quartiers de la classe moyenne, comme le Haut-Delmas tout proche, afin de tirer davantage de revenus de leurs

³ La nouvelle vague d'attaques a été lancée juste après que Guy Philippe (voir S/2024/253 et S/2024/704) a mené des manifestations le 17 octobre 2024 – date marquant le deux cent dix-huitième anniversaire de la mort du leader révolutionnaire Jean-Jacques Dessalines – pour inviter la population à s'armer et à renverser le système actuel.

⁴ Le secteur s'étend du carrefour de l'aéroport à l'entrée du quartier Simon Pelé, qui se trouve à quelque 1 km de l'aéroport international.

activités criminelles⁵. Le 25 février 2025, Delmas 6 et Les Argentins ont lancé une nouvelle attaque contre le quartier Delmas 30, pour se rapprocher du Haut-Delmas. Ils ont fait plusieurs morts parmi les habitants, dont deux agents des Forces armées d'Haïti, et de nombreux blessés⁶ (voir sect. III.B).

24. Le Haut-Delmas ainsi que les communes de Pétion-Ville et de Kenscoff sont parmi les derniers secteurs de la capitale qui ne se trouvent pas aux mains des gangs et abritent de nombreuses entreprises, banques et résidences. En ciblant ces secteurs, les gangs cherchent à étendre leur territoire afin d'augmenter les revenus tirés des enlèvements et de l'extorsion d'entités commerciales. Depuis fin janvier 2025, dans le cadre d'une stratégie plus large visant à prendre le contrôle de Pétion-Ville – où sont situés les bureaux du BINUH, des organismes des Nations Unies, des représentations diplomatiques et des hôtels – les gangs ont pris pour cible la commune montagnaise voisine de Kenscoff (voir sect. II.B).

25. La commune de Kenscoff reste une source importante de produits agricoles en Haïti et revêt une importance stratégique cruciale : la route qui la traverse permet de relier les départements de l'Ouest et du Sud-Est sans emprunter la route nationale n° 2 qui est contrôlée par les gangs. En fermant un autre passage vital pour les personnes, les marchandises et l'aide humanitaire, les gangs continuent d'asphyxier Port-au-Prince. Par voie terrestre, ils gardent la mainmise sur les principaux axes routiers reliant la capitale aux autres départements. Par la mer, ils exercent une influence considérable sur la baie de la capitale, du sud de Gressier jusqu'au nord des communes de l'Arcahaie⁷, y compris pour le trafic de stupéfiants⁸. Par voie aérienne, les tirs lancés contre des avions commerciaux par les gangs 400 Mawozo (dirigé par Joseph Wilson, alias « Lanmo San Jou » – HTi 004) et Chyen Mechan (dirigé par Claudy Célestin, alias « Chyen Mechan »), en novembre 2024, ont conduit à la fermeture du principal aéroport international du pays pour la deuxième fois cette année-là.

26. Dans ce contexte de violence extrême des gangs, le Gouvernement et la Mission multinationale d'appui à la sécurité n'ont pas réagi de manière efficace. Depuis octobre 2024, au moins quatre massacres ont entraîné plus de 500 meurtres (voir sect. III.B). Ni la police ni aucune autre autorité ne sont intervenues pour les empêcher. Ainsi, dans la commune de Kenscoff, malgré les alertes lancées aux autorités publiques préalablement à l'attaque, la police ne s'est déployée que quelques heures après le début du massacre, le 27 janvier 2025 (voir sect. II.B).

27. Le lancement d'attaques simultanées dans plusieurs communes du département de l'Ouest (dont Arcahaie, Carrefour, Cité Soleil, Croix-des-Bouquets, Delmas, Ganthier, Gressier, Kenscoff, Montrouis, Pétion-Ville, Port-au-Prince et Tabarre,) et du département de l'Artibonite (notamment Petite-Rivière-de-l'Artibonite) a fortement compliqué la riposte des forces de sécurité, tant en termes de planification stratégique que de coordination des opérations⁹. Ainsi, alors que Kenscoff a été l'épicentre de la plupart des violences, les gangs ont également continué à cibler le Palais national. Le 13 février 2025, ils ont mis le feu à l'Hôpital général, dans le centre de Port-au-Prince (voir annexe 3.4¹⁰). Le même jour, en représailles à l'interdiction du carnaval prononcée par les autorités, des membres du gang 400

⁵ Entretien avec un analyste de gangs, février 2025.

⁶ Ibid.

⁷ Des gangs tels que le 5 Segond disposent de capacités maritimes (voir S/2023/674), notamment de bateaux et de jet skis, utilisés pour commettre des activités criminelles en mer (enlèvements, trafic de drogue et d'armes, soutien à des gangs alliés avec des armes et des hommes destinés à des attaques).

⁸ Le Groupe d'experts a déjà signalé plusieurs cas de trafic de drogue et poursuit ses enquêtes.

⁹ Entretien avec un analyste politique et des sources confidentielles, février 2025.

¹⁰ Entretien avec un fonctionnaire travaillant à la lutte contre les gangs, février 2025.

Mawozo ont tué, à Croix-des-Bouquets, 21 personnes accusées par le gang d'entretenir des liens avec la Police nationale d'Haïti. Les représailles des 400 Mawozo se sont poursuivies, les membres du gang ayant incendié des maisons et exécuté des habitants de la commune de Tabarre le 24 février 2025¹¹ (voir sect. III.B). Dans ce contexte, les gangs continuent d'étendre leurs activités criminelles et leur emprise territoriale en toute impunité.

B. Attaques lancées par *Viv Ansanm* pour se rendre maître des derniers secteurs de Port-au-Prince échappant au contrôle des gangs

28. Le 18 novembre 2024, des gangs de *Viv Ansanm* (Grande Ravine, 5 Segond, Les Argentins, La Saline, Delmas 6, Krache Dife et Kraze Baryè) ont tenté d'occuper la commune de Pétion-Ville mais ont été interceptés, avec l'appui des habitants, par la Police nationale d'Haïti, qui a tué quelque 90 membres de gangs (dont deux enfants de 13 ans). Les rues étaient jonchées de cadavres mutilés et brûlés dans une scène de carnage. Quelques heures avant l'attaque, Jimmy Chérizier, alias « Barbeque », avait menacé de s'en prendre aux hôtels de Pétion-Ville où se trouvaient les membres du Conseil présidentiel de transition, les qualifiant d'oligarques. Il a également appelé à la démission du Conseil présidentiel de transition, affirmant que *Viv Ansanm* utiliserait toutes ses ressources pour écarter du pouvoir les membres du Conseil¹².

29. D'autres tentatives de pénétrer dans Pétion-Ville – par les quartiers sud (Cargo, Pernier et Vivy Mitchell), fin 2024, et par les quartiers nord (Tara et Maccacco), début janvier 2025 – ont été déjouées par la police et les groupes d'autodéfense locaux. Dans ce contexte, le 27 janvier 2025, des bandes émanant de *Viv Ansanm* (Grande Ravine, 5 Segond et Ti Bwa) ont lancé un assaut majeur contre les communautés montagneuses des environs de Kenscoff et de Carrefour afin de poursuivre l'encercllement de la commune de Pétion-Ville.

30. Selon les habitants, au moment de la rédaction du présent rapport, les membres des gangs étaient répartis dans plus de 40 points chauds de la région de Kenscoff et avaient établi des bases temporaires à Clémenceau, Carrefour-Bête et Bois d'avril (gangs de Grande Ravine, Ti Bwa et 5 Segond), ainsi qu'à Furcy (gangs de 400 Mawozo et Kraze Baryè). Dans plusieurs secteurs, des maisons avaient été saccagées et brûlées, et des habitants ainsi que du bétail avaient été tués. Des témoins ont rapporté que les agressions avaient été planifiées de longue date. Des membres de gangs ont commencé à s'infiltrer à Kenscoff en passant par les zones voisines. Selon les habitants, leur nombre est passé en quelques jours de quelques dizaines à un « millier » d'individus. Le chiffre exact demeure, toutefois, difficile à établir¹³.

31. Malgré plusieurs alertes précoces, la Police nationale d'Haïti ne s'est déployée que cinq heures après le début des attaques, alors que 24 habitants avaient déjà trouvé la mort et que quelque 70 résidences avaient été incendiées¹⁴. À la mi-février 2025, alors que des unités spécialisées de la police et de la Mission restaient stationnées dans certaines localités, de nombreuses sections communales étaient inaccessibles, les routes de montagne n'étant pas bitumées. Les forces de sécurité manquaient d'hélicoptères, de véhicules tout-terrain, de motos et de drones. Une initiative de sécurité communautaire mobilisant les habitants a tenté de renforcer la riposte en matière de sécurité, en collaboration avec la police¹⁵.

¹¹ Entretien avec un analyste de gangs, février 2025.

¹² Vidéo conservée dans les archives du Groupe d'experts, novembre 2024.

¹³ Entretiens avec des habitants, février 2025.

¹⁴ Source confidentielle, février 2025.

¹⁵ Entretiens avec des habitants, février 2025.

32. Selon des sources gouvernementales et des personnes ayant connaissance des opérations des gangs, un certain nombre de personnalités du monde politique et de la sécurité soutiennent les attaques, tentant ainsi d'utiliser les gangs pour prendre le pouvoir¹⁶. Des commanditaires soutiennent également les efforts déployés par *Viv Ansanm* pour masquer la coalition criminelle par un programme politique opportuniste. Pour les gangs, ces alliances sont destinées à assurer leur avenir et à leur permettre de poursuivre leurs activités en toute impunité. Pour les politiques, elles sont un moyen de gagner le soutien des électeurs dans de nombreux secteurs où sévissent les gangs, dans l'optique d'éventuelles élections¹⁷. Des sources ont également évoqué la possibilité que l'alliance *Viv Ansanm* prenne le pouvoir par la force, avec le soutien d'acteurs du monde politique et du secteur de la sécurité, ce qui pourrait expliquer les attaques répétées visant le Palais national, comme l'a déjà signalé le Groupe d'experts (voir S/2024/704).

33. Au moment de la rédaction du présent rapport, la situation demeurait très tendue. L'incapacité du Gouvernement à empêcher la chute de Kenscoff représenterait une victoire importante pour *Viv Ansanm* dans son avancée vers Pétion-Ville, qui reste menacée sur de multiples fronts. À la mi-février 2025, Kraze Baryè a attaqué la périphérie est de la commune (Métivier, Doko, Meyotte, Route des Frères et les environs de l'École nationale de police)¹⁸, tandis que Grande Ravine semait la terreur sur les hauteurs de Carrefour-Feuilles, une zone stratégique qui permettrait au gang d'étendre son influence vers Pétion-Ville¹⁹.

III. Actes contraires au droit international des droits humains ou constituant des atteintes à ces droits

A. Informations générales sur les violations des droits humains²⁰

34. Des violations généralisées des droits humains continuent de se produire en Haïti. En 2024, on a dénombré quelque 7 342 personnes assassinées (6 281 hommes, 117 garçons, 884 femmes et 60 filles). Plus de 3 660 de ces assassinats ont eu lieu entre juillet et décembre 2024. En outre, quelque 2 017 Haïtiens ont été enlevés (1 249 hommes, 44 garçons, 687 femmes et 37 filles)²¹.

35. En 2024, au moins 423 personnes ont été tuées lors d'attaques collectives commises par le gang dénommé *Bwa Kale* (voir S/2023/674). Bon nombre de ces attaques ont également été perpétrées par des groupes d'autodéfense, ce qui témoigne d'une situation désastreuse où les populations se font elles-mêmes justice²².

¹⁶ Entretien avec des sources confidentielles, février 2025.

¹⁷ Entretien avec un analyste de gangs, un analyste politique et une personne chargée des affaires liées aux gangs, février 2025.

¹⁸ Rapport de la police des Nations Unies, février 2025.

¹⁹ Entretien avec un analyste de gangs, février 2025.

²⁰ Voir également l'annexe 3 sur les violations des droits humains.

²¹ Données communiquées par la Police des Nations Unies. Le 7 janvier 2025, des organismes des Nations Unies ont signalé que, depuis janvier 2024, la violence des gangs en Haïti s'était soldée par plus de 5 601 morts, 2 212 blessés et 1 494 enlèvements. Voir <https://news.un.org/en/story/2025/01/1158781>. Les écarts dans les chiffres rapportés tiennent à l'emploi de méthodologies différentes par les différents organismes. Le Groupe d'experts utilise des données communiquées par le groupe de la police et des questions pénitentiaires du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).

²² Données communiquées par la Police des Nations Unies. Selon la Section des droits humains du BINUH, au moins 596 personnes (516 hommes, 62 femmes et 18 enfants) ont été lynchées en 2024. Voir https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/rapport_trimestriel_droits_de_lhomme_-_octobre-decembre_2024_-_fr.pdf.

B. Attaques indiscriminées lancées par des gangs contre la population²³

36. Le 3 octobre 2024, Luckson Elan (HTi.007), chef du gang Gran Grif, a lancé des assauts sur Pont-Sondé, dans la commune de Saint-Marc (département de l'Artibonite), faisant une centaine de morts et 16 blessés²⁴. Au moins cinq cas de viol (dont un sur personne mineure) ont été enregistrés²⁵. Les massacres ont également contraint plus de 6 000 personnes à fuir leurs foyers (voir annexe 4).

37. L'attaque lancée contre Pont-Sondé a déclenché des violences entre membres de gangs, groupes d'autodéfense et éléments non organisés. Le 11 décembre 2024, Gran Grif a tué 70 personnes à Petite-Rivière-de-l'Artibonite, après qu'un groupe d'autodéfense a lynché 39 personnes accusées de collusion avec le gang les 9 et 10 décembre 2024 (voir annexe 6)²⁶.

38. Entre le 11 et le 19 novembre 2024, les gangs de *Viv Ansanm* ont attaqué plusieurs localités de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, telles que Pernier, Nazon ou Vivy Mitchell, pour tenter de s'emparer de Delmas et de Pétion-Ville. En guise de riposte, des habitants et des groupes d'autodéfense ont érigé des barricades et lynché les membres présumés des gangs. Les violences ont fait au moins 220 morts et 92 blessés²⁷ et provoqué le déplacement de près de 41 000 résidents. Pour le seul mois de novembre 2024, la violence des gangs à Port-au-Prince et dans les environs a contraint plus de 40 000 personnes à prendre la fuite (voir annexe 5).

39. Entre le 6 et le 11 décembre 2024, le chef du gang Wharf Jérémie, Monel Felix (alias « Micanor ») a orchestré un massacre dans le secteur Wharf Jérémie de la commune de Cité-Soleil, au cours duquel au moins 207 personnes (134 hommes et 73 femmes, pour la plupart des personnes âgées) ont été tuées (voir annexe 1)²⁸. Les victimes de l'attaque étaient accusées d'avoir jeté un mauvais sort au fils de Micanor²⁹.

40. Entre le 26 et le 29 janvier 2025 et jusqu'au moment de la rédaction du présent rapport, *Viv Ansanm*³⁰ a lancé de multiples attaques à Kenscoff (département de l'Ouest), au sud de Port-au-Prince, dans le but de prendre le contrôle de la zone et de s'assurer l'accès à la partie sud-est du pays. S'il est difficile de dresser un bilan exhaustif du massacre, les chiffres oscillaient entre 90 et 150 personnes tuées au

²³ Voir également la section II sur la dynamique des gangs.

²⁴ Section des droits humains du BINUH. Voir https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/rapport_trimestriel_droits_de_lhomme_-_octobre-decembre_2024_-_fr.pdf et <https://reliefweb.int/report/haiti/pont-sonde-massacre-marks-surge-gran-grifs-deadly-campaign-artibonite-acled-insight>.

²⁵ Entretiens avec des sources confidentielles et des acteurs humanitaires, octobre 2024.

²⁶ BINUH, « Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti », octobre-décembre 2024.

²⁷ Voir <https://reliefweb.int/report/haiti/united-nations-integrated-office-haiti-report-secretary-general-s202528-enarruzh>.

²⁸ Voir <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-flash-report-23-december-2024-207-people-executed-wharf-jeremie-gang-port-au-prince>.

²⁹ Voir entretiens du Groupe d'experts avec des sources confidentielles, *in* : <https://binuh.unmissions.org/en/united-nations-investigation-report-wharf-j%C3%A9r%C3%A9mie>, novembre 2024.

³⁰ Selon un bulletin d'information, c'est le gang de Krisla, opérant à partir de Ti Bwa, qui a perpétré les attaques. Voir <https://ayibopost.com/kenscoff-under-attack-heartbreaking-accounts-from-witnesses-who-lived-through-the-horror/>. Selon une organisation de défense des droits humains, Frantzy Valmé alias Didi, ainsi qu'Andressaint Deno, Pierre Fils Orvil, Lucner Deno, Monteclair et Fito ont pris part à ces attaques. Voir www.fjkl.org.ht/rapports/massacre-de-kenscoff-la-fondasyon-je-klere-fjkl-denonce-la-desinvolture-et-le-cynisme-du-conseil-presidentiel-de-transition-cpt. Entretien avec un activiste des droits humains, janvier 2025.

moment de la rédaction du présent rapport³¹. Ces violences ont entraîné la destruction d'une centaine de foyers et le déplacement de 3 139 personnes (voir annexe 7).

41. Le 24 février 2025, au moins 22 personnes (dont 8 femmes et 3 garçons) ont été tuées par le gang des 400 Mawozo dans le quartier de Tabarre 27 (commune de Tabarre)³².

42. Le 25 février 2025, dans le quartier de Delmas 30 (commune de Delmas), au moins 23 personnes ont été abattues par les gangs Delmas 6 et Les Argentins. Parmi les victimes se trouvaient deux soldats des Forces armées d'Haïti qui n'étaient pas en service³³.

C. Un nombre inégalé de personnes déplacées dans le pays

43. La montée des violences en 2024 a provoqué le déplacement d'environ 1 041 000 personnes, soit plus du triple du chiffre (315 000) signalé en 2023³⁴. En janvier 2025, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a signalé une augmentation de près de 50 % du nombre d'enfants déplacés en Haïti depuis septembre 2024, plus d'un enfant sur huit ayant été déplacé, soit plus de la moitié du total des personnes déplacées³⁵.

44. Plusieurs États Membres continuent d'expulser des Haïtiens, ce qui augmente encore le nombre de personnes déplacées (voir annexe 8). De nombreuses personnes expulsées n'ont pas les ressources nécessaires pour retourner dans leur collectivité d'origine, tandis que la grande majorité d'entre elles ne peuvent pas y retourner en raison de l'insécurité généralisée. Dans de nombreux cas, leurs populations d'origine ont déjà été déplacées, ce qui fait que ces personnes n'ont nulle part où retourner.

45. La crise multidimensionnelle que traverse Haïti continue de contraindre la population à la fuite, ce qui la rend vulnérable aux passeurs. Le Groupe d'experts poursuit son enquête sur le trafic de migrants, se centrant sur les nouveaux itinéraires et les principaux acteurs³⁶.

D. Utilisation aveugle de la force létale et exécutions extrajudiciaires de la part de la Police nationale d'Haïti

46. Depuis son premier rapport (S/2023/674), le Groupe d'experts a signalé plusieurs violations des droits humains commises par des membres de la Police nationale d'Haïti. Durant la période considérée, plus de 556 personnes (490 hommes, 57 femmes et 9 enfants) ont ainsi été tuées dans des opérations de police. En outre, 215 personnes ont été blessées, soit 152 hommes, 48 femmes et 15 enfants³⁷. Quelque 40 % des personnes tuées ou blessées au cours des opérations n'avaient rien à voir

³¹ Entretien avec une source confidentielle, février 2025, rapport confidentiel, février 2025, et rapport de Fondasyon Je Klere, février 2025. Voir www.fjkl.org.ht/rapports/massacre-de-kenscoff-la-fondasyon-je-klere-fjkl-denonce-la-desinvolture-et-le-cynisme-du-conseil-presidentiel-de-transition-cpt.

³² Entretien avec un analyste de gangs, février 2025.

³³ Ibid.

³⁴ Voir <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-displacement-triples-surpassing-one-million-humanitarian-crisis-worsens>.

³⁵ Voir www.unicef.org/press-releases/almost-one-eight-children-internally-displaced-haiti-armed-violence-continues-unicef.

³⁶ Voir également annexe 8.

³⁷ Voir https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/rapport_trimestriel_droits_de_lhomme_-_octobre-decembre_2024_-_fr.pdf.

avec les gangs³⁸. Il s'agit là d'exemples clairs d'usage sans discernement de la force létale par la Police.

47. Le Groupe d'experts est préoccupé par la collaboration croissante entre certains membres de la Police nationale d'Haïti et les groupes d'autodéfense. Si l'État prône une coopération légitime entre les forces de l'ordre et la population (voir annexe 9), il ne saurait déléguer son privilège exclusif de l'usage de la force aux groupes d'autodéfense. Très souvent, le soutien de la Police – ou du moins son assentiment – a contribué à ce que de graves violations des droits humains soient commises³⁹.

48. À titre d'exemple de cette collusion, le 18 novembre 2024, la police a déjoué une attaque lancée par *Viv Ansanm* pour infiltrer Pétion-Ville. Au cours des affrontements, des groupes d'autodéfense et une foule ont lynché entre 70 et 90 personnes (dont 2 garçons) soupçonnées d'appartenir à un gang⁴⁰. Les faits se sont produits au vu et au su de certains policiers⁴¹.

49. Le 11 novembre 2024, des policiers et des membres d'un groupe d'autodéfense ont intercepté une ambulance de Médecins sans frontières à Port-au-Prince. Proférant des menaces de viol et de meurtre contre les membres du personnel humanitaire, ils les ont aspergés de gaz lacrymogène, entre autres humiliations, avant d'exécuter deux des patients qui se trouvaient à bord de l'ambulance. De plus, les jours suivants, les agressions commises par des policiers contre des membres du personnel de Médecins sans frontières se sont multipliées⁴². En conséquence, l'organisation a suspendu ses activités pendant près d'un mois⁴³.

50. Le nombre croissant d'exécutions extrajudiciaires commises par la police constitue un autre sujet de grave préoccupation. En 2024, les unités de police spécialisées ont été responsables de 281 exécutions sommaires (251 hommes, 22 femmes et 8 enfants)⁴⁴.

51. Le 12 novembre 2024, un jeune homme a été exécuté par des membres de la Police nationale d'Haïti à Port-au-Prince, après avoir été arrêté et sommé de présenter sa carte d'identité, ce qu'il n'a pu faire⁴⁵.

52. Le 7 février 2025, six agriculteurs de la commune de Petite-Rivière-de-l'Artibonite (dont un garçon de 15 ans) ont été arrêtés et ultérieurement exécutés par des policiers⁴⁶.

53. Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2024, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a ouvert 32 enquêtes concernant 40 policiers, dont seuls 4 auraient été impliqués dans des violations des droits humains. Au cours de la même période,

³⁸ Ibid.

³⁹ Voir <https://news.un.org/en/story/2025/01/1158781>. Entretiens avec deux défenseurs des droits humains, janvier et février 2025.

⁴⁰ Voir S/2025/28, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/rapport_trimestriel_droits_de_lhomme_-_octobre-decembre_2024_-_fr.pdf et entretien avec un analyste des droits humains, février 2025.

⁴¹ Source confidentielle, décembre 2024.

⁴² Voir www.msf.org/haïti-msf-outraged-attack-ambulance-and-execution-patients.

⁴³ Voir www.msf.fr/communiqués-presse/haïti-msf-contrainte-de-suspendre-ses-activités-dans-la-zone-metropolitaine-de-port-au-prince-suite-a-des-violences-et.

⁴⁴ Voir https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/rapport_trimestriel_droits_de_lhomme_-_octobre-decembre_2024_-_fr.pdf.

⁴⁵ Voir <https://lefacteurhaiti.com/port-au-prince-sans-carte-d'identification-nationale-il-a-ete-execute-par-la-police/>.

⁴⁶ Voir <https://lenouvelliste.com/article/253342/six-agriculteurs-arretes-et-executes-par-des-policiers-a-petite-riviere-de-lartibonite-denoncent-leurs-proches>.

9 enquêtes ont été menées à terme, 25 mesures administratives ont été prises et 1 enquête a abouti à des poursuites pénales⁴⁷.

54. En outre, entre octobre et décembre 2024, Jean Ernest Muscadin, le commissaire du gouvernement de Miragoâne, a procédé à six exécutions extrajudiciaires de membres présumés de gangs. Depuis 2022, M. Muscadin est à l'origine d'au moins à 42 exécutions⁴⁸.

IV. Trafic d'armes

55. Les armes et les munitions restent très prisées par les gangs mais aussi par les civils en Haïti, notamment les riches particuliers qui cherchent à protéger leur personne et leurs biens, ainsi que par les sociétés de sécurité privées et les groupes d'autodéfense. Cette situation contribue à alimenter le trafic d'armes.

56. Le Groupe d'experts a déjà signalé plusieurs cas de trafic et de violation de l'embargo sur les armes en provenance des États-Unis et, dans une moindre mesure, de la République dominicaine. Il communiquera en temps voulu le résultat de ses enquêtes au Comité. Faute d'accès et de ressources (voir sect. V), les autorités haïtiennes n'ont signalé aucune saisie d'armes ou de munitions aux points d'entrée au cours de la période considérée.

57. Le Groupe d'experts est particulièrement préoccupé par les détournements des stocks d'armes nationaux en Haïti et dans la région, qui continuent d'alimenter la violence armée en Haïti.

A. Matériel utilisé par les gangs

58. Les gangs sont parvenus à étendre leur contrôle territorial et à se livrer à des affrontements avec la Police nationale d'Haïti, la Mission multinationale d'appui à la sécurité et les groupes d'autodéfense sur de multiples fronts (voir sect. II), ce qui montre que, pour l'instant, l'embargo sur les armes n'a pas d'incidences notables sur leur capacité.

59. Alors que le matériel saisi par la Police nationale d'Haïti en 2024⁴⁹ se composait en majorité d'armes de poing (155), de fusils (77) et de fusils de chasse (15), de plus en plus de gangs ont réussi à acquérir de nouveaux fusils de calibre .50 et de nouvelles munitions, ce qui représente une augmentation de leur capacité et un défi supplémentaire pour les forces de sécurité (voir S/2024/704, annexe 24).

60. Il est particulièrement intéressant de noter que la Police nationale d'Haïti a également saisi une arme à feu de fabrication privée (carcasse finie à 80 %) ⁵⁰ dans la commune de Cité-Soleil le 26 décembre 2024⁵¹. Les armes à feu de fabrication privée fabriquées à partir de composants industrielles sont également appelées « armes

⁴⁷ Voir https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/rapport_trimestriel_droits_de_lhomme_-_octobre-decembre_2024_-_fr.pdf.

⁴⁸ Ibid. Voir également S/2024/253. Entretien avec un défenseur des droits humains, janvier 2025.

⁴⁹ Les données incluent les saisies opérées entre janvier et novembre 2024. Les saisies portent également sur 24 armes artisanales. Données de la Police nationale d'Haïti et de la police des Nations Unies, 2025.

⁵⁰ La carcasse est le boîtier inférieur d'une arme à feu qui abrite généralement le chien, la culasse et le système de mise à feu. Aux États-Unis d'Amérique, il s'agit de la principale partie réglementée d'une arme à feu. Les carcasses finies à 80 % sont des carcasses non finies qui nécessitent de l'être par des particuliers. Comme elles n'ont pas de numéro de série (contrairement aux carcasses entièrement fabriquées), ces pièces posent un problème de traçabilité.

⁵¹ Voir, par exemple, la page Facebook officielle de la Police nationale d'Haïti, 27 décembre 2025.

fantômes » car l'absence de numéro de série les rend très difficilement traçables (voir [S/2023/674](#), par. 102 et annexe 29). L'arme à feu saisie était un fusil de type AR-15 (carcasse finie à 80 %) produit aux États-Unis. Le Groupe d'experts a documenté des armes à feu similaires dans des rapports précédents (voir [S/2023/674](#)). Les saisies d'armes fantômes dans les Caraïbes ont considérablement augmenté au cours de ces dernières années, ce qui est révélateur d'une tendance inquiétante⁵². Toutefois, il est très difficile d'estimer le volume de ces armes circulant illicitement en Haïti, les organismes chargés de l'application de la loi manquant de ressources à cette fin.

B. Détournements des stocks d'armes nationaux

1. Détournements des stocks d'armes de la Police nationale d'Haïti

61. Comme l'a déjà signalé le Groupe d'experts, les stocks de la Police nationale d'Haïti continuent d'être une source d'armes et de munitions illicites. Il est urgent de renforcer les capacités de la Police nationale et des Forces armées d'Haïti dans le domaine de la gestion des armes et des munitions. Outre le matériel acheté par la Police nationale, des carences considérables dans la gestion et la reddition de comptes s'agissant des armes et des munitions saisies par ses différentes unités entraînent probablement des détournements (voir [S/2024/704](#) et [S/2023/674](#), annexe 33).

62. Le trafic d'armes et de munitions est une activité lucrative (voir [S/2024/704](#)) et des membres de la Police nationale d'Haïti sont régulièrement arrêtés pour trafic de matériel au profit de gangs et d'autres utilisateurs finals illicites (voir [S/2023/674](#) et [S/2024/704](#)). Selon les enquêtes du Groupe d'experts, l'absence de contrôle sur la distribution des munitions et leur utilisation durant les opérations permet aux policiers corrompus de conserver les munitions inutilisées, qu'ils revendent par la suite. Plusieurs policiers ont également acheté des munitions à la frontière avec la République dominicaine, profitant de leur statut officiel pour éviter les contrôles⁵³.

63. Ainsi, le 31 octobre 2024, un officier de l'Unité contre-embuscade, basée au Palais présidentiel, a été arrêté alors qu'il transportait 2 695 munitions, principalement de calibre 7,62 × 39 mm, destinées à un membre du gang Kraché Difé. L'origine des munitions reste incertaine à ce stade et l'enquête du Groupe d'experts se poursuit. Ce n'est pas la première fois que cet officier, qui est soupçonné de collaborer avec d'autres agents corrompus, vend des munitions aux gangs⁵⁴.

64. Le 8 novembre 2024, un policier de l'Unité temporaire antigang a été arrêté près du Champ-de-Mars, quartier du centre-ville de Port-au-Prince propice aux activités des gangs, alors qu'il était en possession de 2 400 munitions, dont 1 000 unités de calibre 5,56 × 45 mm et 1 400 unités de calibre 7,62 × 39 mm. Ces munitions ont été retrouvées à l'armurerie centrale de la Police nationale d'Haïti ; la compagne de l'officier y travaillait comme secrétaire et se servait dans les stocks⁵⁵. Selon les renseignements transmis au Groupe d'experts, les munitions étaient destinées à l'un des principaux chefs de gang de la coalition *Viv Ansanm*⁵⁶.

⁵² Voir Julia Yarina et Nicolas Florquin, « Dangerous devices: privately made firearms in the Caribbean », Small Arms Survey, 2024, juin 2024.

⁵³ Entretiens avec des officiers supérieurs de police, janvier 2025.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Entretien avec un officier supérieur de police, décembre 2024. Voir également la page Facebook officielle de la Police nationale d'Haïti, 9 novembre 2024.

⁵⁶ Entretien avec une source confidentielle, janvier 2025.

2. Détournement des stocks d'armes de la République dominicaine

65. Plusieurs sources de sécurité, tant en République dominicaine qu'en Haïti, ont indiqué que des agents de la sécurité dominicains corrompus étaient impliqués dans la vente d'armes et de munitions à des utilisateurs finals haïtiens⁵⁷. Ainsi, en juillet 2024, 5 000 cartouches de 5,56 × 45 mm ont été saisies par la Police nationale d'Haïti à Mirebalais, dans le département du Centre d'Haïti, après que le conducteur d'une motocyclette a été abattu par un groupe d'autodéfense alors qu'il transportait la cargaison illicite⁵⁸. Selon les autorités haïtiennes, les munitions provenaient de la République dominicaine.

66. La société qui a produit les munitions, Fiocchi Munizioni (Italie), a confirmé au Groupe d'experts que les munitions avaient été produites en 2022 et faisaient partie d'un lot de 500 000 munitions de 5,56 × 45 mm livrées à la Police nationale de la République dominicaine en 2022. Le Groupe d'experts a par la suite contacté les autorités dominicaines pour leur demander des informations sur ce détournement et cette violation de l'embargo sur les armes. Celles-ci ont répondu au Groupe d'experts et lui ont fourni un complément d'information lors de la visite qu'il a effectuée en janvier 2025. Le Groupe d'experts remercie l'Italie et la République dominicaine pour la coopération rapide et résolue qu'elles lui ont apportée au cours de son enquête.

67. Après la saisie effectuée en Haïti, le Gouvernement de la République dominicaine a diligenté une enquête officielle et la Police nationale dominicaine a procédé à un inventaire de son arsenal en octobre 2024⁵⁹, ce qui a permis de faire la lumière sur le détournement de 908 001 articles, principalement des munitions provenant des stocks de la Police (dont plus de 489 000 cartouches de 9 mm, 230 000 cartouches de 5,56 × 45 mm, 26 000 cartouches de 7,62 × 39 mm et 93 000 cartouches de calibre 12). S'il est difficile d'estimer la quantité de matériel qui est parvenu à Haïti, certains experts dominicains en matière de sécurité ont expliqué au Groupe d'experts que, le marché des munitions de 5,56 × 45 mm et de 7,62 × 39 mm en République dominicaine étant relativement restreint, il était probable que la majeure partie du matériel de ces deux calibres, les plus utilisés par les gangs⁶⁰, ait abouti à Haïti.

68. Au cours de sa mission en Haïti en octobre 2024, le Groupe d'experts a obtenu des informations sur d'autres cas de trafic en provenance de la République dominicaine, sur lesquels il mène actuellement l'enquête.

C. Gestion des armes et des munitions de la Mission multinationale d'appui à la sécurité

69. Au paragraphe 14 de sa résolution 2700 (2023), le Conseil de sécurité a demandé à la Mission multinationale d'appui à la sécurité de se doter de procédures de gestion des armes et des munitions et de mécanismes de contrôle y afférents et de signaler au Groupe d'experts tout détournement d'armes et de munitions, y compris toute perte et tout vol d'armes et de munitions. La Mission n'a rien signalé au Groupe d'experts à ce jour.

⁵⁷ Entretiens avec des agents responsables de la sécurité aux frontières d'Haïti et de la République dominicaine, 2024 et 2025.

⁵⁸ Entretien avec les autorités locales de Mirebalais, août 2024.

⁵⁹ Renseignements communiqués par les autorités dominicaines, novembre 2024.

⁶⁰ Entretiens avec des agents responsables de la sécurité, République dominicaine, 2025.

D. Importations par les missions diplomatiques

70. Les niveaux importants de violence armée en Haïti ont conduit les missions diplomatiques à mettre en place des mesures plus robustes pour protéger leurs installations et leur personnel, y compris l'importation d'armes à feu. Plusieurs États Membres font valoir que les missions diplomatiques peuvent importer des armes et des munitions destinées à garantir leur sécurité sans avoir à obtenir l'autorisation préalable des comités des sanctions.

71. En outre, la majorité des représentations diplomatiques en Haïti font appel à des sociétés de sécurité privées, essentiellement haïtiennes, pour assurer la sécurité de leurs locaux et de leur personnel⁶¹. Dans certains cas, les contrats stipulent qu'une partie de la redevance versée à la société de sécurité privée doit être utilisée pour acheter des armes à feu, des munitions et du matériel de protection pour la mise en œuvre du contrat. Les utilisateurs finals et les propriétaires du matériel ne sont donc pas le personnel des représentations diplomatiques, mais la société de sécurité privée qui assure leur protection. Dans plusieurs de ses rapports, le Groupe d'experts s'est inquiété du manque de contrôle des autorités haïtiennes sur les nombreuses sociétés de sécurité privées présentes dans le pays et sur leurs stocks d'armes.

72. Enfin, le Groupe d'experts est également préoccupé par le fait que certains consuls honoraires en Haïti commettent souvent un abus de pouvoir à des fins lucratives, notamment en contournant les contrôles à l'importation⁶².

V. Flux financiers illicites

A. Commerce de civelles et flux financiers illicites⁶³

73. Le Groupe d'experts a enquêté sur la mesure dans laquelle les gangs et les réseaux criminels participent à des activités telles que l'exploitation ou le commerce illicite des ressources naturelles qui ont pour effet de déstabiliser Haïti. Les résultats préliminaires montrent que ces acteurs sont impliqués dans l'exploitation et le commerce de l'anguille américaine (*Anguilla rostrata*) en Haïti en occupant une position dominante sur la chaîne d'approvisionnement. Le commerce vise les civelles, une ressource hautement fongible qui trouve son origine dans la mer des Sargasses (océan Atlantique Nord) et se répand le long des côtes de la région des Caraïbes et au-delà (voir annexes 10.A et 10.B).

La demande mondiale de civelles

74. Les civelles sont très demandées sur le marché mondial, ce qui augmente leur valeur tout au long de la chaîne d'approvisionnement⁶⁴. En Haïti, on estime que plus de 52 000 familles réparties sur 1 535 kilomètres de côtes pratiquent la pêche artisanale, notamment la pêche à la civelle, utilisant principalement des paniers fabriqués à la main⁶⁵. Selon les informations communiquées à la Commission de la

⁶¹ Entretiens avec un représentant d'une société de sécurité privée et avec des diplomates en poste à Haïti, octobre 2024.

⁶² Sources confidentielles, 2024 et 2025.

⁶³ Les civelles sont de jeunes anguilles (également appelées bébés anguilles, anguilles juvéniles ou civelles), en particulier celles qui effectuent une migration massive en remontant les fleuves depuis la mer. Voir <https://eeldepot.com/elver/>.

⁶⁴ Entretien avec deux intermédiaires travaillant dans le commerce de la civelle, février 2025. Voir également www.eurekaalert.org/news-releases/1009801.

⁶⁵ Voir www.sargassoseacommission.org/storage/documents/final_Haiti__American_eel_report_FS_updates.pdf.

mer des Sargasses par Haïti en 2019, le pays avait une capacité d'exportation de 800 tonnes métriques par an⁶⁶. Les prix des civelles augmentent fortement d'amont en aval pendant la saison de pêche, ce qui en fait une ressource très lucrative (voir annexe 11). Bien qu'en 2020, le Ministre haïtien de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural ait fixé le quota d'exportation du pays à 6 400 kilogrammes⁶⁷, le processus pâtit d'un manque de mécanismes d'application, le secteur de l'anguille étant faiblement réglementé (voir annexe 12)⁶⁸.

75. L'absence de structures réglementaires au niveau national et le fait qu'Haïti ne soit pas partie à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction⁶⁹ créent des conditions propices aux activités illégales, telles que l'extorsion de commerçants par des gangs, la contrebande et le blanchiment d'argent. Juridiquement contraignante, la Convention dépend, pour entrer en vigueur, de la promulgation par les États parties de lois qui la transposent dans le droit national⁷⁰. En 2024, le groupe de travail intersession du Comité pour les animaux sur les anguilles de la Convention a constaté que « Haïti et la République dominicaine [étaient] devenus des exportateurs clés de civelles de l'anguille d'Amérique ces dernières années, et il serait utile d'en savoir plus sur leurs prélèvements et leurs exportations »⁷¹. Pour sa part, la République dominicaine est un État Partie à la Convention.

Mauvaise gouvernance du secteur de la civelle

76. L'augmentation de la pêche à l'anguille a entraîné une diminution de la population de cette espèce. À ce titre, l'anguille d'Amérique figure sur la liste rouge des espèces menacées, établie par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, qui est un instrument volontaire⁷². Or Haïti, qui n'est pas signataire de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, n'est pas lié par ses dispositions, ce qui expose le pays à divers risques. Le Groupe d'experts a constaté que la pêche à l'anguille dans les territoires contrôlés par les gangs profitait directement à ces derniers. Dans les régions où les gangs n'exercent pas de contrôle direct sur les côtes où se déroulent les activités de pêche, ceux-ci érigent des points de contrôle le long des routes, ciblant les intermédiaires à des fins d'extorsion lorsqu'ils transportent les civelles à destination des exportateurs⁷³. Ainsi, lorsque des membres des 400 Mawozo ont bloqué la route nationale n° 8 le 7 juillet 2024, dans la région de la Croix-des-Bouquets, deux intermédiaires transportant trois caisses de civelles oxygénées à destination de Port-au-Prince ont été interceptés et contraints de verser 900 dollars au gang au poste de contrôle⁷⁴.

⁶⁶ Selon deux fonctionnaires des douanes, il s'agit des dernières statistiques officielles publiées. Voir également www.sargassoseacommission.org/storage/documents/Presentation_American_Eel_Anguilla_rostrata.pdf ; <https://haitiantimes.com/2024/12/31/haitian-authorities-seize-boat-suspected/>.

⁶⁷ Voir www.juno7.ht/haiti-exploitation-danguilles-de-riviere-le-marndr-ne-recoit-plus-de-dossiers/.

⁶⁸ Entretien avec quatre sources confidentielles au courant des opérations du secteur de la civelle en Haïti, février 2025.

⁶⁹ <https://cites.org/fra/legislation>.

⁷⁰ Entretien avec un journaliste d'investigation et deux analystes politiques. Voir également <https://fcnhaiti.com/exportation-illegale-des-anguilles-lanaepa-attire-lattention-des-autorites-sur-la-contrebande-dans-la-filiere-peche/>.

⁷¹ <https://cites.org/sites/default/files/documents/F-AC33-40.pdf>.

⁷² Voir www.iucnredlist.org/species/191108/129638652.

⁷³ Entretien avec deux pêcheurs, l'un à Léogane et l'autre à Carrefour (Port-au-Prince), février 2025.

⁷⁴ Entretiens avec une source confidentielle, février 2025. Voir également www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=488511340343151&id=100075528683717&locale=uk_UA&_rdr.

77. Les avantages économiques que les gangs et les réseaux criminels tirent de l'exploitation et du commerce de la civelle en Haïti ont provoqué l'apparition d'un réseau complexe d'exploitation et de flux financiers. Ainsi, en décembre 2024, un bateau soupçonné de trafic de civelles a été saisi à Fort-Liberté, dans le département du Nord-Est, muni de documents d'exportation où étaient cités certains pays de la région parmi ses destinataires⁷⁵. Certains acteurs du secteur de la civelle qui s'enrichissent en monopolisant la chaîne d'approvisionnement – de la pêche à l'exportation – ont mis en place leur propre système de licence, sur lequel ils exercent un contrôle strict et qu'ils utilisent pour refuser à d'autres acteurs la possibilité d'entrer sur le marché de l'exportation, ce qui en fait l'activité exclusive d'une poignée d'individus (voir annexe 13).

B. Flux financiers illicites dans le secteur public

78. Certains agents publics continuent de profiter de leurs fonctions pour détourner des fonds publics à des fins personnelles, ce qui a des incidences sur la capacité de l'État à répondre aux besoins de base tels que la santé et l'éducation des personnes démunies. Comme l'a déjà signalé le Groupe d'experts (voir S/2023/704), la collusion dans le détournement de fonds publics et les pressions exercées sur les fonctionnaires pour qu'ils commettent des actes de détournement de fonds publics restent un important facteur générateur de flux financiers illicites dans plusieurs structures de gouvernance. Le Groupe d'experts a connaissance d'une douzaine de cas de cette nature qui ont fait l'objet d'une enquête au cours des 10 dernières années, et expose ci-après quelques cas récents, à titre d'exemples.

1. Le cas des trois membres du Conseil présidentiel de transition

79. Trois membres du Conseil présidentiel de transition sont accusés d'avoir demandé un pot-de-vin au Directeur de la Banque nationale de crédit, une entité publique. En juillet 2024, le Directeur a écrit au Premier Ministre de l'époque pour l'informer que les trois individus en question lui auraient demandé de lui verser un pot-de-vin s'il voulait conserver son poste. Dans la lettre, il était indiqué que les trois individus exigeaient un total de 100 000 000 gourdes haïtiennes, soit l'équivalent de 750 000 dollars des États-Unis (voir annexe 14)⁷⁶. Après avoir enquêté sur cette affaire, l'Unité de lutte contre la corruption a recommandé en décembre 2024 l'ouverture de poursuites pénales contre les trois hommes pour abus de pouvoir, pratique de pots-de-vin et corruption. En conséquence, le juge d'instruction du tribunal de première instance de Port-au-Prince a émis un mandat de comparution à l'encontre des individus en question, qui ont toutefois refusé d'y déférer⁷⁷. Les trois membres ont contesté la décision du tribunal de première instance et, le 19 février 2025, la cour d'appel a jugé que le tribunal de première instance n'avait pas le pouvoir de les sommer à comparaître en raison de leur statut de conseiller présidentiel⁷⁸. Les trois fonctionnaires du Conseil présidentiel de transition sont toujours en fonction.

⁷⁵ Entretien avec des sources confidentielles enquêtant sur l'affaire, février 2025. Voir également <https://haitiantimes.com/2024/12/31/haitian-authorities-seize-boat-suspected/>.

⁷⁶ Voir <https://lenouvelliste.com/article/250652/cpt-bnc-ulcc-case-advisors-gilles-and-vertilaire-state-they-will-not-resign>.

⁷⁷ Voir https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/un_sg_report_on_haiti_-_13_january_2025.pdf.

⁷⁸ Voir <https://lenouvelliste.com/article/253481/ulccbnc-annulation-des-mandats-de-comparution-des-conseillers-presidentiels>.

2. Autres cas de détournement de fonds publics

80. En novembre 2024, le tribunal criminel de Hinche (département du Centre) a condamné un inspecteur de la Direction générale des impôts à quatre ans de prison pour détournement de biens publics à l'issue d'une enquête menée par l'Unité de lutte contre la corruption du pays⁷⁹.

81. Dans une démarche similaire de lutte contre le détournement de fonds publics, l'Unité de lutte contre la corruption a diligenté des enquêtes sur le détournement de fonds destinés au Programme national de cantines scolaires qui ont conduit à l'arrestation de l'ancienne coordonnatrice du Programme⁸⁰. En outre, en février 2025, la Police nationale d'Haïti a également arrêté l'ancien directeur général de l'Office national d'assurance-vieillesse pour détournement de fonds publics⁸¹.

82. Bien que l'Unité de lutte contre la corruption continue d'enquêter sur des affaires très médiatisées, seules deux poursuites de ce type ont abouti en 20 ans. Les parties intéressées qui sont considérées comme influentes compromettent souvent le déroulement des poursuites en menaçant les procureurs et les juges qui n'agissent pas en leur faveur⁸².

C. Attaques visant le port de l'Autorité portuaire nationale et extorsion pratiquée par les gangs

83. Depuis le précédent rapport final du Groupe d'experts (S/2024/704), des attaques intermittentes commises par des gangs contre le principal port du pays situé dans la région de Port-au-Prince, le port de l'Autorité portuaire nationale⁸³, se sont poursuivies (voir annexe 15). Ces agissements ont perturbé les activités du port, entraînant une perte de revenus pour l'État et désorganisant l'approvisionnement des Haïtiens en produits de base indispensables, notamment en produits alimentaires.

84. Lorsque le port de l'Autorité portuaire nationale ne peut mener ses opérations en raison de l'insécurité ambiante, le commerce illicite, notamment la contrebande, qui prospère le long des frontières terrestres avec la République dominicaine (voir S/2024/704) pour répondre à la forte demande nationale, entraîne pour l'État un manque à gagner fiscal. Par ailleurs, la cessation des activités au port de l'APN prive l'État de recettes douanières. Selon un haut fonctionnaire des douanes chargé du recouvrement, lorsque le port est opérationnel, l'Administration générale des douanes perçoit au moins 500 millions de gourdes haïtiennes (l'équivalent de 3 800 358,47 dollars des États-Unis⁸⁴) par jour sur les marchandises importées via le terminal du port géré par Caribbean Port Services⁸⁵.

85. Les gangs Wharf Jérémie et La Saline, qui contrôlent des zones adjacentes, continuent de pratiquer l'extorsion des camions le long des routes vers et depuis le

⁷⁹ Voir www.unodc.org/unodc/en/speeches/2025/220125-un-security-council-briefing-haiti.html.

⁸⁰ <https://x.com/lereliefhaiti/status/1888417110428447033?s=48&t=3kFgrKDPT9SeorQ5dwAnew>.

⁸¹ Entretien avec des sources confidentielles enquêtant sur l'affaire. Voir également :

<https://www.lefloridien.com/haiti-corruption-arrestation-directeur-ona-jemley-marc-jean-baptiste/>.

⁸² Entretien avec un analyste financier, un conseiller du gouvernement et deux fonctionnaires chargés de la lutte contre la corruption, Port-au-Prince, 14 octobre 2024.

⁸³ L'Autorité portuaire nationale est l'organisme public qui gère tous les ports maritimes d'Haïti. Voir www.facebook.com/AutoritePortuaireNationaleHaiti/.

⁸⁴ Voir <https://htg.fr.currencyrate.today/convert/amount-500000000-to-usd.html> (au 4 octobre 2024).

⁸⁵ Entretien avec un fonctionnaire des douanes et deux analystes maritimes, 8 décembre 2024. Voir également <https://lenouvelliste.com/article/250667/les-attaques-contre-le-port-de-port-au-prince-privent-letat-de-ses-recettes>.

port de l'Autorités portuaire nationale. Après une fermeture d'un mois⁸⁶, celui-ci a repris ses opérations en novembre 2024. Cependant, en janvier 2025, les deux gangs ont chacun augmenté le montant de l'extorsion qu'ils pratiquaient par conteneur au départ du port, le faisant passer de 200 à 300 dollars à une somme oscillant entre 500 et 1 000 dollars⁸⁷.

86. Au début de janvier 2025, le chef du gang Wharf Jérémie, Micanor, a menacé de prendre et de saccager le port si ses exigences n'étaient pas satisfaites, ce qui a entraîné la fermeture du port⁸⁸. Celui-ci a rouvert le 15 janvier 2025, après la tenue de négociations avec le gang⁸⁹. Le Groupe d'experts est préoccupé par l'emprise croissante de Micanor sur les activités portuaires.

⁸⁶ Entretien avec deux douaniers et un agent portuaire. Voir également <https://lenouvelliste.com/article/250667/les-attaques-contre-le-port-de-port-au-prince-privent-letat-de-ses-recettes>.

⁸⁷ Entretien avec deux opérateurs de véhicules de transport logistique et un fonctionnaire des douanes, janvier 2025.

⁸⁸ Entretien avec une source confidentielle et un analyste. Voir également <https://lenouvelliste.com/en/article/252410/gang-leader-micanor-shuts-down-port-of-port-au-prince>.

⁸⁹ Entretien avec deux sources confidentielles, janvier 2025. Voir également <https://lenouvelliste.com/article/252522/reprise-des-activites-au-cps-confirme-jocelyn-villier>.

Annexes

Contents

<u>Annex 1: Mass killings in Wharf Jérémie from 6 to 11 December 2024</u>	22
<u>Annex 2: Attacks against Kenscoff commune by <i>Viv Ansanm</i></u>	27
<u>Annex 3: Other human rights violations</u>	29
<u>Annex 3.1: Panel’s visit to the Dominican side of the Haiti-Dominican Republic border at Dajabon</u>	33
<u>Annex 3.2: Acute Food Insecurity Situation for August 2024 - February 2025 and Projection for March - June 2025</u>	34
<u>Annex 3.3. Overview of humanitarian access constraints from 1 January to 31 December 2024</u>	35
<u>Annex 3.4: Attacks by the 5 Segond gang on the Hospital of the State University of Haiti (General Hospital)</u>	36
<u>Annex 4: Displacement following Gran Grif gang attacks in Pont Sondé (03 to 09 October 2024)</u>	37
<u>Annex 5: IDPs following <i>Viv Ansanm</i> gangs’ attacks in several areas of Port-au-Prince, (11 to 20 November 2024)</u>	38
<u>Annex 6: IDPs following Gran Grif gang attacks in Petite rivière de l’Artibonite, (10 December 2024)</u> ...	39
<u>Annex 7: IDPs following <i>Viv Ansanm</i> gangs’ attacks in Kenscoff (West department), (28 January to 9 February 2025)</u>	40
<u>Annex 8: Migration, Deportees/Returnees, Refugees and IDPs</u>	41
<u>Annex 9: Haitian Government’s call to the population to help the Police. 12 December 2024</u>	53
<u>Annex 10A: Photos of elvers (also known as “glass eels” or “zangi” in Creole) fished in the shores of Haiti</u>	54
<u>Annex 10B: The spawning</u>	55
<u>Annex 11: The pricing</u>	56
<u>Annex 12: Trends in the elvers sector in Haiti</u>	57
<u>Annex 13: Competing associations involved in elvers supply chain</u>	58
<u>Annex 14: A letter dated 24 July 2024, from the President of the BNC to the-then Prime Minister notifying him of the alleged action by three CPT members</u>	60
<u>Annex 15: Gang attacks at APN Port</u>	62

Annex 1: Mass killings in Wharf Jérémie from 6 to 11 December 2024

At least 207 people – mostly elderly – were executed between 6-11 December in Wharf Jérémie, a neighborhood of Cité Soleil commune, by the gang of the same name that controls the area, at the orders of its leader, Monel Felix (alias “Micanor”). The Panel had previously reported on aspects of Micanor’s criminal activities (see S/2024/704).

This annex is based on interviews with eyewitnesses of the events as well as with direct relatives of the victims, gang analysts, representatives of civil society organizations, UN staff and a BINUH/OHCHR flash report on the attack⁹⁰.

Timeline of the massacre

Wharf Jérémie, a neighbourhood of Cité Soleil commune, in Port-au-Prince, has been controlled by the Wharf Jérémie gang led by Micanor – see Annex 4 of S/2024/704) for the past 20 years. Micanor has a long track record of human rights violations. Like most Haitian gang leaders, Micanor is a devoted practitioner of voodoo and is himself a voodoo priest. He exploits people’s spiritual beliefs to consolidate his position and uses voodoo to build his gang’s strength and instil fear in the community⁹¹. Micanor ordered the massacre following the illness of his newborn son in early December 2024, which he directly attributed to voodoo curses by community members, particularly elders. As a result, he ordered the execution of at least 207 people (134 men and 73 women) between 6 and 11 December⁹².

Event of 6 December

According to eyewitnesses, on the evening of 6 December 2024, members of the Wharf Jérémie gang forcibly dragged elderly people (over 60 years-old) from their homes. They were told that they were going to be judged and punished by Micanor for the condition of his son. About 127 individuals (90 men and 37 women) were taken and executed in the Nan Mangue area of Wharf Jérémie neighborhood, located along the coastline. Most of the people were asked to lie down and then were executed with firearms and blunt weapons. Their bodies were later piled up and burnt. In some cases, victims were beheaded, and their heads were thrown into the sea⁹³.

Several inhabitants were forced to witness the execution as a way to instilling terror. Those who witnessed were ordered not to cry as it would be seen as challenging Micanor’s orders, and they would then be executed⁹⁴. According to an eyewitness, members of the Wharf Jérémie gang were forced to bring their own relatives to Micanor and to kill them. Some gang members that had asked him to spare the lives of their relatives were threatened with execution and others were taken to a prison led by Micanor⁹⁵. The three eyewitnesses interviewed by the Panel respectively lost a father, an aunt and uncle, and a grand-father that night. Along with many inhabitants, the eyewitnesses left Wharf Jeremie after the massacre.

Events between 7 and 11 December

The following day, on 7 December 2024, 50 residents (30 men and 20 women, mostly youth) who were attending a voodoo ceremony before smuggling themselves out of the country, were seized by members of the Wharf Jérémie gang, alongside the voodoo priest and six members of his family (four women and two men). They were brought to Micanor and other gang members to be interrogated and were later executed on the dawn of 8 December 2024. Their bodies were also either burnt or mutilated and thrown into the sea.⁹⁶

Enraged by the leak of the massacre’s news on 8 December 2024, Micanor confiscated residents’ phones to identify those responsible for sharing the information with the press and issued a 24-hour ultimatum for the families of the victims to

⁹⁰ BINUH and OHCHR, “Flash report: 207 people executed by the Wharf Jérémie gang (Port-au-Prince)”, December 23, 2024, available at http://binuh.unmissions.org/sites/default/files/flash_report_20241223_wharf_jeremie_fr.pdf, December 2024.

⁹¹ See S/2023/674

⁹² Interview with gang analyst and two human rights defenders, December 2024. OHCHR and BINUH report, December 2024.

⁹³ Interview with confidential source, December 2024

⁹⁴ Interview with confidential source, December 2024

⁹⁵ Interview with confidential source, December 2024

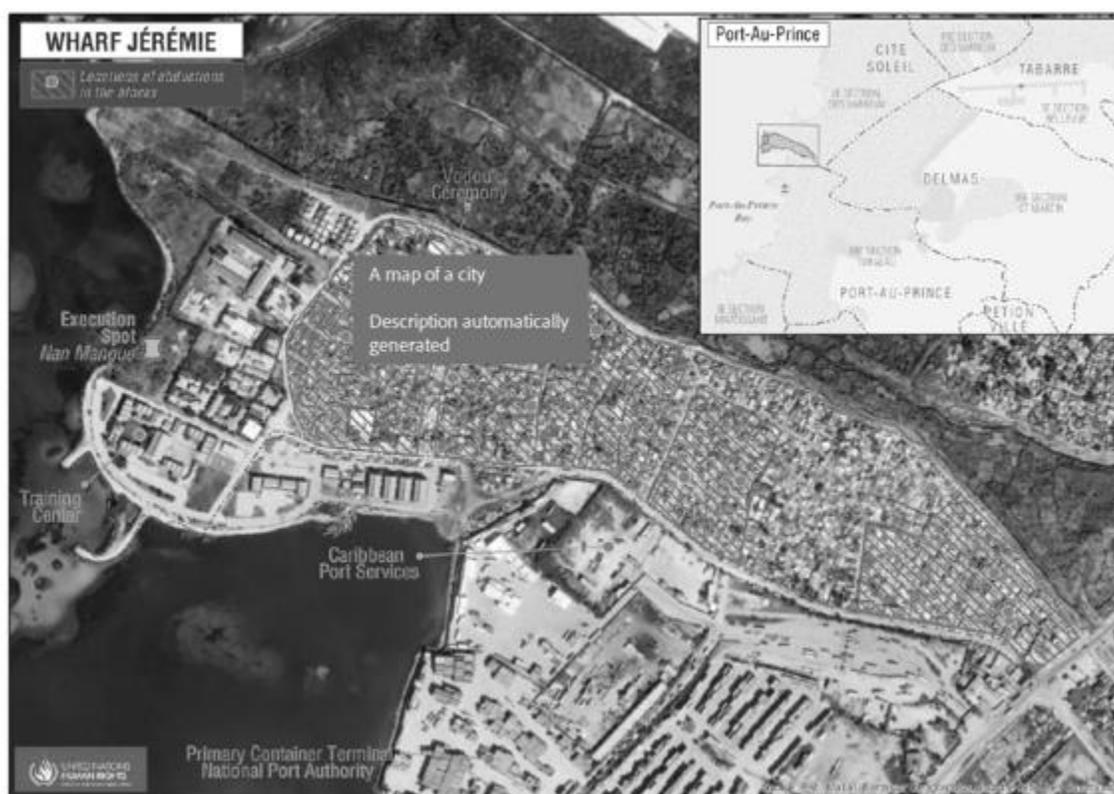
⁹⁶ Interview with a gang analyst and BINUH and OHCHR, “Flash report: 207 people executed by the Wharf Jérémie gang (Port-au-Prince)”, December 23, 2024, available at http://binuh.unmissions.org/sites/default/files/flash_report_20241223_wharf_jeremie_fr.pdf, December 2024.

leave Wharf Jérémie or face further violence⁹⁷. He also restricted movements in and out of Wharf Jérémie neighborhood and abducted 60 people whom he threatened to kill if his son died⁹⁸. His son reportedly died from his illness on the same day.

On 10 December 2024, additional three men and two women, relatives of the victims, were killed while trying to escape the neighborhood. Additional 8 men and 5 women were killed, while accused of communicating with journalists⁹⁹.

The next day, on 11 December, five women were killed when they were caught filming a video to denounce the massacre. However, Micanor released the 60 people abducted on 8 December 2024. The same day, a video was broadcasted on social media in which Micanor can be seen leading a pro-gang demonstration in Wharf Jérémie, seeking to divert attention from the massacre and portraying himself as the protector of the community. According to sources, Micanor forced inhabitants to join the demonstration in a show of support for the gang, using slogans like "Viva Wa Micanor!", and Micanor offered money and food kits to buy their silence¹⁰⁰.

Map: Sites of the incidents in Wharf Jeremie



Source: OHCHR and BINUH Flash Report, December 2024. [United Nations investigation report on Wharf Jérémie | BINUH](#), Map data: Esri, Maxar, Earthstar Geographics, and the GIS User Community

The boundaries and names shown, and the designation used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

⁹⁷ BINUH, “Flash report: 207 people executed by the Wharf Jérémie gang (Port-au-Prince)”, December 23, 2024, available at http://binuh.unmissions.org/sites/default/files/flash_report_20241223_wharf_jeremie_fr.pdf, December 2024 and interview with confidential source, December 2024

⁹⁸ Idem.

⁹⁹ Idem.

¹⁰⁰ See <https://x.com/ameriqueinfo7/status/1866510692041347374?s=48&t=3kFgrKDPT9SeorQ5dwAnew>

Reactions in Haiti

On 9 December 2024, the Transitional Presidential Council (TPC) strongly condemned the massacre, stating that those responsible for these crimes, as well as their accomplices, will be identified and brought to justice. However, no police response was deployed into the area.

Given the density of the population in Cité Soleil as well as the tight control and the significant arsenal of gangs of the area, security operations are extremely challenging.

Background information about Micanor and the Wharf Jérémie gang

Micanor is in his late 40s and has been the leader of the Wharf Jérémie gang for about 20 years. The gang is part of the G9 coalition (see report S/2023/674) and Micanor is a close ally of Jimmy Chérizier (alias “Barbeque” - HTi.001). The gang controls the coastal neighborhood of Wharf Jérémie in the La Saline area of Port-au-Prince, and is primarily involved in robbery, hijacking of goods and trucks, and extortion, as well as racketeering, forcing businesses to pay taxes in exchange for “protection”. Micanor’s territory surrounds the main seaport, the *Autorité Portuaire Nationale* (APN) from which he derives most of his revenue.

With around 300 heavily armed members, the gang withdrew from the *Viv Ansanm* alliance in May 2024, primarily due to Micanor’s refusal to cede control of the La Saline area to the La Saline gang as well as to 5 Segond and Grand Ravine. These gangs have been engaged in an ongoing battle with the Wharf Jérémie gang to secure control over the area of La Saline, so that they can increase their revenues from hijacking trucks and racketeering against businesses operating within the port zone. In addition, the La Saline area has for a long time been coveted by the 5 Segond gang (which supported the La Saline gang in its fight against Wharf Jérémie) as it seeks to control the bay coast of Port-au-Prince to facilitate its drug trafficking activities (see S/2024/704). In 2024, clashes in La Saline and Wharf Jérémie have resulted in at least 331 people being killed and 227 others injured¹⁰¹.

Micanor has a long track record of human rights violations. His ruthless leadership, including by punishing residents and gang members in case of non-compliance with his decisions, has instilled a climate of fear in the locality¹⁰². As a voodoo priest, religion has been a strong pillar of his leadership and a tool to instill terror. The mass killings of early December 2024 are not without precedent. In May 2008, he executed seven voodoo priestesses during a ceremony on the pretext of strengthening his mystical powers. And in 2012, he killed 12 elderly voodoo priestesses on charges of witchcraft¹⁰³. The Panel contends that Micanor’s activities pose a major threat to the safety, peace and security of the people of Haiti.

¹⁰¹ BINUH and OHCHR Flash Report, December 2024.

¹⁰² Interview with gang analyst, and two human rights defenders December 2024.

¹⁰³ Interview with gang analyst and BINUH and OHCHR Flash Report, December 2024.

TPC communiqué condamning the massacre at Wharf Jérémie**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Port-au-Prince, le 9 décembre 2024

Le Conseil Présidentiel de Transition condamne fermement le massacre survenu à Wharf Jérémie

"Nous condamnons avec la plus grande fermeté le massacre odieux de Wharf Jérémie, à Cité Soleil, où des centaines de vies innocentes ont été brutalement anéanties. Les responsables de ces crimes, ainsi que leurs complices, seront identifiés et traduits en justice sans relâche. L'État doit se relever pour que la justice prévale."

— Leslie Voltaire, Président du CPT

Le Conseil Présidentiel de Transition (CPT) exprime son indignation face à cet acte de barbarie, survenu les vendredi 6 et samedi 7 décembre 2024 à Wharf Jérémie, dans la commune de Cité Soleil, et perpétré par des gangs armés.

Les condoléances les plus sincères sont adressées aux familles et proches des victimes, ainsi qu'à la communauté nationale, frappée par cette tragédie. Cet événement constitue une attaque contre les valeurs fondamentales de dignité humaine et les piliers de stabilité de notre société.

En réponse à cette tragédie, le Conseil a ordonné une enquête immédiate et approfondie afin d'identifier et de traduire les coupables en justice. Il s'engage également à intensifier ses efforts pour rétablir la sécurité et protéger chaque citoyen haïtien.

Le Conseil Présidentiel de Transition appelle à l'unité nationale pour faire face à ces défis et réaffirme sa détermination à construire un avenir de paix et de stabilité pour Haïti.

Bureau de Communication de la Présidence



HNP warrant notice against Micanor


REPUBLIQUE D'HAÏTI
POLICE NATIONALE D'HAÏTI
DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE

AVIS DE RECHERCHE



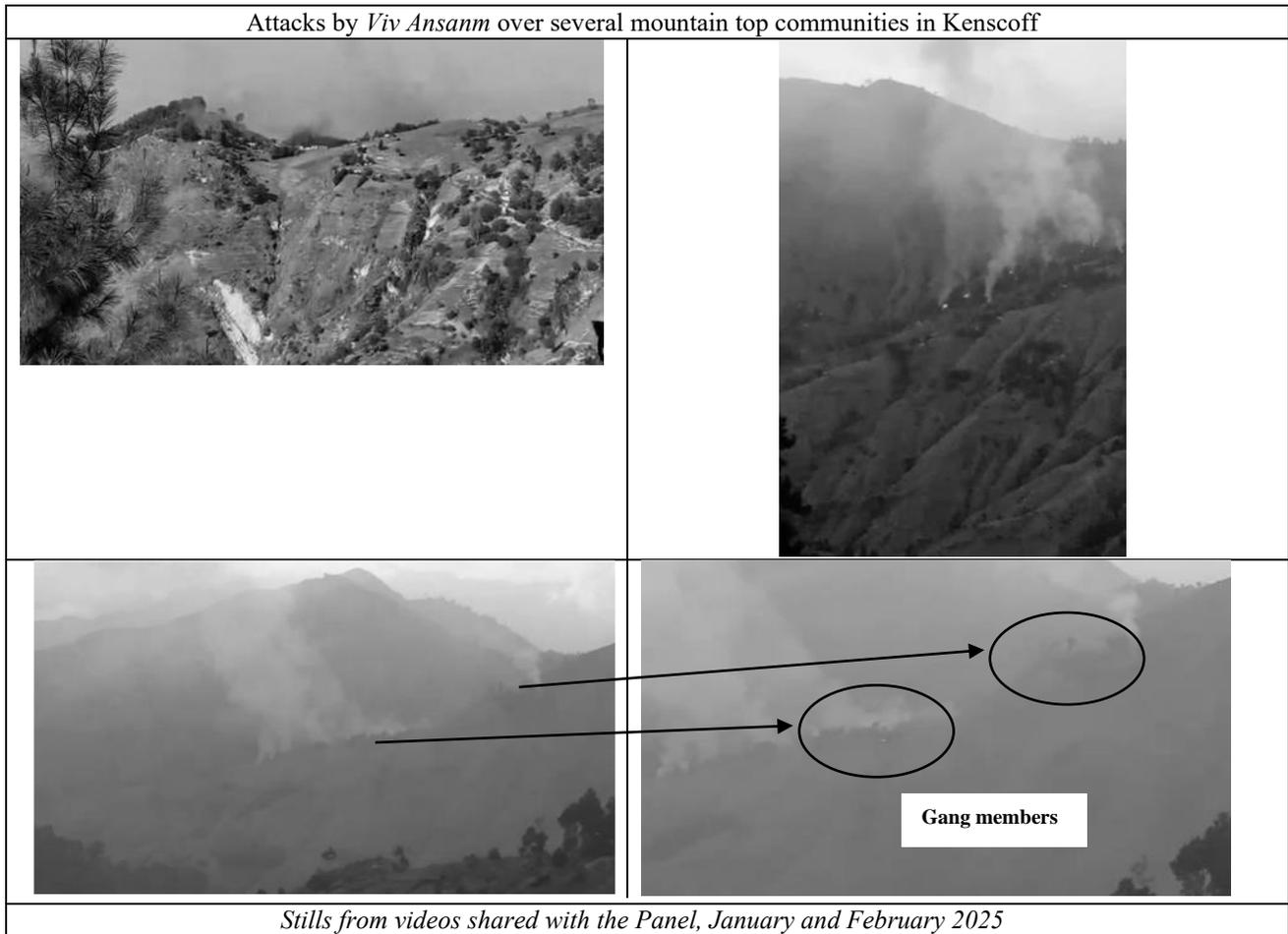
NOM	:	FELIX
PRENOM	:	MONEL
ALIAS	:	MIKANÒ

CHEF DE GANG : WHARF JEREMIE

INFRACTIONS REPROCHÉES : ASSASSINAT, DETENTION ILLÉGALE D'ARME À FEU, VOL À MAIN ARMÉE, DÉTOURNEMENT DE CAMIONS DE MARCHANDISES, ASSOCIATION DE MALFAITEURS, ETC.

En cas d'identification ou de localisation
Prière d'appeler aux numéros suivants : 3838-1111 & 31066573

Annex 2: Attacks against Kenscoff commune by *Viv Ansanm*



HNP and MSS in operation in the commune of Kenscoff
Photos shared with the Panel, February 2025



On 17 February 2025, 5 Segond gang seized two HNP armored vehicles, in Kenscoff
Still from video shared on social media, February 2025



Annex 3: Other human rights violations

The Panel has undertaken a holistic investigation approach into human rights violations in Haiti. While gangs are the primary perpetrators, the Panel recognizes the complicity of some public officials, politicians, and economic figures in either supporting these groups or weakening state institutions that could combat them. The Panel is committed to investigating all parties involved.

Haiti continues in a downward spiral of violence.¹⁰⁴ Gang violence is escalating not only in the Port-au-Prince metropolitan area but also in the wider western and Artibonite departments, where gangs' growing power is a major concern. Besides the specific violations documented in this report – indiscriminate gang attacks against the population, internally displaced persons, and HNP's indiscriminate use of deadly force and extra judicial executions– the Panel is particularly concerned about the following additional areas:

1. Recruitment of children

Gangs continue to actively recruit children and use them in their operations. About 50 percent of gang members are children, while the total number of children recruited by these groups has increased by 70 percent over the past year.¹⁰⁵

On 14 October 2024, Joseph Wilson (alias “Lanmo San Jou” – HTi 004) leader of the 400 Mawozo gang, distributed money to scores of children in the Croix-des-Bouquets commune, allegedly to support them in the new school year.¹⁰⁶

2. Unaccompanied migrant children (children in street situations)

During the Panel's mission to the border town of Dajabon, Dominican Republic, the Panel encountered a group of Haitian children (15 boys and 7 girls) in street situation.¹⁰⁷ The Panel witness their appalling living conditions and was also informed, by several organizations, of the rising number of Haitian minors surviving by begging, performing odd jobs, prostituting themselves, or engaging in criminal acts. Many of these children have been abandoned by their families who were deported while others live in Haiti and cross the border into the Dominican Republic to work there. The high number of Haitian deportees, during the reporting period, which, on some occasions, include pregnant women and minors,¹⁰⁸ increase the risks for minors to be left behind alone. Unaccompanied children are also at risk of becoming victims of trafficking in persons (Annex 3.1.)

3. Sexual and gender-based violence

Cases of sexual violence are rampant, as recorded by various organizations.¹⁰⁹ Survivors have minimal access to healthcare

¹⁰⁴ On 12 December 2024, the Inter-American Commission on Human Rights expressed its deep concern over the rise in violence by armed gangs in Haiti, urging the State to prioritize public safety as a fundamental condition for achieving stable democratic governance. See https://www.oas.org/en/iachr/jsForm/?File=/en/iachr/media_center/preleases/2024/316.asp

¹⁰⁵ See <https://news.un.org/en/story/2024/11/1157401>

¹⁰⁶ United Nations police data. October 2024.

¹⁰⁷ Panel visit to Dajabon. Confidential sources. January 2025.

¹⁰⁸ <https://www.diariolibre.com/actualidad/nacional/2024/10/06/migracion-detiene-y-deporta-menores-de-edad-haitianos/2872271>

¹⁰⁹ Precise figures on sexual violence are difficult to obtain due to widespread underreporting, different services provided and inconsistent data collection methodologies across different organizations. Some reporting data are the following: According to Médecins Sans Frontières (MSF), in 2024, they assisted 4,463 survivors of sexual violence, compared to 3,207 in 2023 and 1,775 in 2022. Most of the assaults were committed by gangs, see <https://www.msf.fr/actualites/haiti-a-port-au-prince-l-insuffisante-prise-en-charge-des-victimes-de-violences-sexuelles>; According to United Nations police data, there were 1,102 reported victims of rapes and sexual violence in 2024; Between January and November 2024, a total of 5,857 gender-based violence incidents were reported to the Gender Based Violence Area of Responsibility Protection Sub-Cluster, see <https://reliefweb.int/report/haiti/snapshot-sur-les-incidents-de-violences-basees-sur-le-genre-vbg-janvier-novembre-2024>, and from January to October 2024, the Sub-Cluster reported over 5400 cases of GBV (<https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-snapshot-sur-les-incidents-de-violences-basees-sur-le-genre-vbg-de-janvier-octobre-2024>); the United Nations Integrated Office in Haiti Report of the Secretary General reported that between August and October 2024, armed individuals committed 102 acts of sexual violence against 123 survivors, including 49 minors, see <https://reliefweb.int/report/haiti/united-nations-integrated-office-haiti-report-secretary-general-s202528-enarruzh>; UNICEF provided services and support related to sexual and gender-based violence to over 25,000 people, see <https://www.unicef.org/lac/en/press-releases/number-children-haiti-recruited-by-armed-groups-soars-70-per-cent>.

services and an almost complete absence of justice.¹¹⁰ During the reporting period, the Panel was informed of cases of girls experiencing gender-based violence and rape in IDP' sites.¹¹¹ In 2024, UNICEF reported a 1000% increase in sexual violence against children compared to 2023.¹¹²

During its mission to the Dominican Republic, the Panel gathered testimonies from survivors of sexual abuse perpetrated by gang members in Haiti. Among them, one adult from the LGBTIQ+ community and two minors. All cases happened between September and December 2024 in the metropolitan area of Port-au-Prince.¹¹³

4. Food insecurity

During this reporting period, high levels of acute food insecurity persist. From August 2024 to February 2025, it is projected that 48% of the population, approximately 4.8 million people, will face high levels of acute food insecurity, classified as IPC Phase 3 or above (Crisis or worse). This includes 6,000 individuals in IPC Phase 5 (Catastrophe), experiencing famine and the collapse of their livelihoods (Annex 3.2).

5. Haiti's education system in crisis

Gang violence has severely disrupted Haiti's education system, affecting institutions from elementary schools to universities.¹¹⁴ In October 2024, gang violence forced the closure of nearly 3,000 schools in the West and Artibonite departments, mainly affecting public and national schools for low-income children. Many schools were repurposed as shelters for displaced people fleeing gang-controlled areas.¹¹⁵

According to UNICEF, as of October 2024 over 1000 schools remain closed due to violence or being used as shelters for displaced families, impacting more than 400,000 children. The situation is worsened by a teacher shortage, with nearly 30% of the staff having left the country or relocated.¹¹⁶

The rising number of IDPs is also affecting the education system, as many schools are being used as IDP shelters, while those in safer areas are becoming overcrowded due to the influx of displaced students.¹¹⁷

In January 2025, hundreds of students in Jérémie, Grand'Anse department, missed classes due to a teachers' strike demanding better working conditions, salary adjustments, and payment of overdue wages.¹¹⁸

Many University Faculties are in downtown Port-au-Prince, close to the General Hospital, an area controlled and constantly attacked by gangs. For instance, on 7 February 2025, the library of the Faculty of Law and Economic Sciences at the State University of Haiti was no longer operational due to gang attacks. Some books were removed, while others were stolen and sold on the streets.¹¹⁹

On 11 February 2025, in the metropolitan area of Port-au-Prince, a 22-year-old student was killed by a stray bullet at the Center for Diplomatic and International Studies (CEDI) and another one was also injured by a stray bullet at the Saint-Louis de Gonzague Institution.¹²⁰

6. Obstructions of humanitarian access and assistance

In 2024, there were 769 incidents of humanitarian obstructions recorded by the Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, the vast majority due to security operations and ongoing gang hostilities (Annex 3.3).

¹¹⁰ See <https://www.hrw.org/world-report/2025/country-chapters/haiti>

¹¹¹ Confidential sources. October 2024.

¹¹² See <https://reliefweb.int/report/haiti/haitis-children-under-siege-staggering-rise-child-abuse-and-recruitment-armed-groups>

¹¹³ Confidential sources. January 2025.

¹¹⁴ See <https://ayibopost.com/lueh-confrontee-a-la-crise-du-depart-de-ses-professeurs/> Interview with a humanitarian actor. January 2025.

¹¹⁵ See <https://ayibopost.com/ouest-et-artibonite-3000-ecoles-fermees-a-cause-des-gangs/>

¹¹⁶ See <https://reliefweb.int/report/haiti/unicef-haiti-humanitarian-situation-report-no-9-october-2024>

¹¹⁷ See <https://ayibopost.com/des-ecoles-de-provinces-debordees-par-lafflux-deleves-de-p-au-p/>

¹¹⁸ See <https://lenouvelliste.com/article/252532/jeremie-des-enseignants-en-greve-des-ecoliers-reclament-leur-retour-en-salle-de-classe>

¹¹⁹ See <https://x.com/nouvelliste/status/1887883090950856891?s=48&t=3kFgrKDPT9SeorQ5dwAnew>

¹²⁰ See <https://x.com/PrimatureHT/status/1889470003193225509/photo/1>

Probably one of the worst incidents concerning the obstruction of humanitarian access and assistance is the aggression on 11 November 2024 and subsequent days,¹²¹ by police officers and self-defense members against a MSF ambulance, patients and medical personnel in Port-au-Prince.¹²²

7. Violations of the right to health

Haiti's healthcare system has been significantly impacted by gang violence, as the majority of medical facilities¹²³ are situated in areas controlled by gangs, forcing them to halt their operations.

Haiti's main hospital, the University Hospital, has remained non-operational since the end of February 2024 due to gang violence. On 24 December 2024, during an attempt to partially reopen the facility, gangs launched an attack, killing two journalists and a police officer, while injuring at least seven other reporters. Following the incident, the health minister was removed from office. Johnson André (alias "Izo", HTi.002), leader of the 5 Segond gang, stated that he had not authorized the reopening.¹²⁴ On 13 February 2025, a new attack by the 5 Segond gang set fire to one of the buildings of the hospital which contained the archives, radiology department, operating room, and surgical ward (Annex 3.4).

On 16 December 2024, gangs looted Bernard Mevs Hospital located in Port-au-Prince, and set its essential infrastructure on fire. According to medical sources, the perpetrators removed all valuable items following the destruction of the hospital.¹²⁵

8. Attacks against freedom of speech

Haitian reporters endure intimidation and attacks from criminal groups in Port-au-Prince, endangering their security and restricting media freedom. As of January 2025, Haiti was included at the Global Impunity Index due to the lack of accountability for the murders of journalist.¹²⁶

On 24 December 2024, the 5 Segond gang attacked during the ceremony of the partial reopening of the State University Hospital of Haiti, killing two journalists and one police officer, and injuring two police officers and seven journalists.¹²⁷

9. Deficiencies of prison system

Haitian prisons remain in critical condition due to over population, food shortages, lack of clean water, and inadequate medical care. In 2024, there were 186 reported deaths—29 more than in 2023. Approximately 33% of these deaths were linked to anemia and malnutrition.¹²⁸

Haiti's prison system holds a population of 7,463 inmates. A staggering 82.59% of the population, or 6,164 individuals, are in pretrial detention, while only 1,299 have been convicted. The occupancy rate continues to be as high as 302.14%, leaving each inmate with an average of just 0.33 m² of space. Within this population, there are 425 women, 226 boys, and 15 girls.¹²⁹

In a recent report on the Haitian prison system, the Haitian Ombudsperson described the current conditions as creating a criminal environment that further criminalizes inmates and called for a new management system.¹³⁰

¹²¹ For a list of the subsequent attacks at hands of police officers see <https://www.doctorswithoutborders.org/latest/crisis-haiti-what-know>

¹²² See section on HNP's indiscriminate use of deadly force and extra judicial executions (III.D)

¹²³ Medical facilities include not only the main hospitals such as the University Hospital but also, pharmacies, mobile clinics, laboratories, facilities for medical test, mobile clinics, etc.

¹²⁴ Interview with a UN staff, February 2025.

¹²⁵ Interview with a human rights defender, January 2025.

¹²⁶ See <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-israel-most-likely-let-journalists-murders-go-unpunished-cpj-2024-impunity-index-shows-enarhe>

¹²⁷ See supra.

¹²⁸ United Nations police data January 2025

¹²⁹ United Nations police data, as of 12 February 2025.

¹³⁰ Office de Protection du Citoyen, Etat des lieux, des Centres de détention et des Commissariats dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, décembre 2024. On file with the Panel.

10. Deviation of public funds and its impact on human rights¹³¹

States have a responsibility to respect, protect, and fulfill human rights. When they fail to do so, through action or inaction, they violate those rights. Misappropriation and embezzlement of public funds, worsens poverty and inequality, disproportionately affecting the most vulnerable and marginalizing members of society, and it constitutes a breach of the State's international human rights obligations.

While the diversion of public funds may not always directly constitute a human rights violation, it becomes one when those funds are earmarked for essential services like healthcare, sanitation, education, and food.

Two recent cases highlight this issue. The first one concerning the right to food of children while the second one relates to the right to social security of elderly people.

On 31 January 2025, the former coordinator of the National School Canteen Program (PNCS) was arrested for allegedly embezzling over 250 million gourdes.¹³² The investigation revealed that nearly 90% of registered food suppliers were fictitious, indicating widespread corruption within the program and a direct violation of children's right to food.

On 7 February 2025, the former director of the National Old Age Insurance Office (ONA) was arrested for fraudulent loans and embezzlement disguised as mortgage loans.¹³³ This scandal further erodes trust in the ONA, particularly given the existing issues with delayed pension payments, and demonstrates a violation of the right to social security for elderly citizens.

¹³¹ For more information see Section V.B

¹³² Confidential report, 2025.

¹³³ Confidential report, 2025.

Annex 3.1: Panel’s visit to the Dominican side of the Haiti-Dominican Republic border at Dajabon.



Photographs taken by the Panel of Experts during a visit to Dajabon, Dominican Republic. January 2025.

Annex 3.2: Acute Food Insecurity Situation for August 2024 - February 2025 and Projection for March - June 2025

Current: Acute Food Insecurity Situation August 2024 - February 2025



Map Key: Acute Food Insecurity

Mapped Phase represents highest severity affecting at least 20% of the population

- 1-Minimal
- 2-Stressed
- 3-Crisis
- 4-Emergency
- 5-Famine
- Areas with inadequate evidence
- Areas not analyzed

Map Symbols

- Urban Settlement Classification
- IDPs/Other Settlement Classification
- HouseHold Group Settlement Classification
- Refugees Classification
- Risk of Famine

Area recieves significant humanitarian food assistance(accounted for in Phase Classification)

- At least 25% of households meet 25-50% of caloric needs from humanitarian food assistance

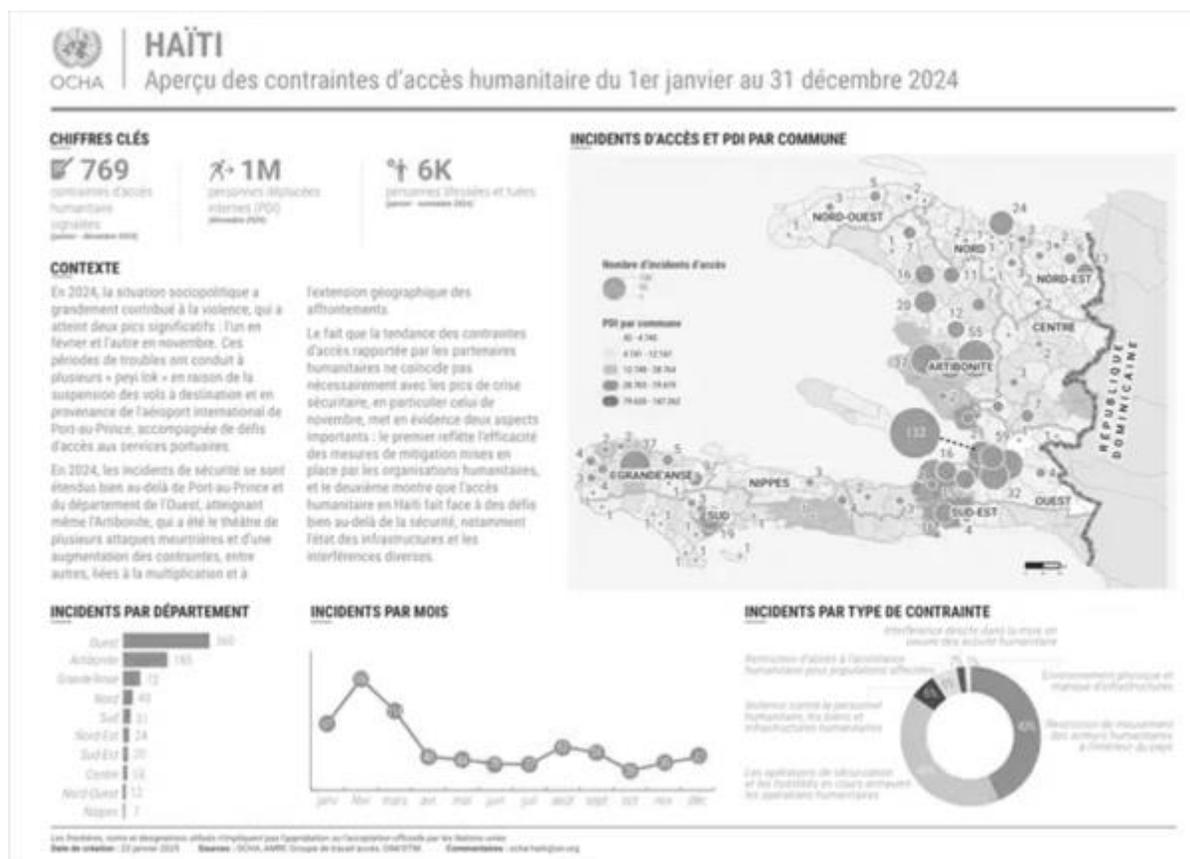
Projected: Acute Food Insecurity Situation March - June 2025



Integrated Food Security Phase Classification (IPC). “Haiti: Acute Food Insecurity Situation August 2024 – June 2025.” Available at: <https://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1157971/?iso3=HTI> Visited February 2025

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Annex 3.3. Overview of humanitarian access constraints from 1 January to 31 December 2024.



Available at <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-aperçu-des-contraintes-d'accès-humanitaire-du-1er-janvier-au-31-décembre-2024> visited January 2025.

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Annex 3.4: Attacks by the 5 Segond gang on the Hospital of the State University of Haiti (General Hospital).

- 1) 24 December 2024.

Photographs of corpses and wounded individuals

Pictures taken from the following social media sources:

<https://x.com/GazetteHaiti/status/1871611864775618576?s=19>

https://www.facebook.com/telepepofisyel/photos/plusieurs-journalistes-se-trouvent-actuellement-en-danger-%C3%A0-lh%C3%B4pital-g%C3%A9n%C3%A9ral-o%C3%B9-/919249037012110/?_rdr

<https://x.com/passioninfoplus/status/1871612606076576073?s=48&t=3kFgrKDPT9SeorQ5dwAnew>

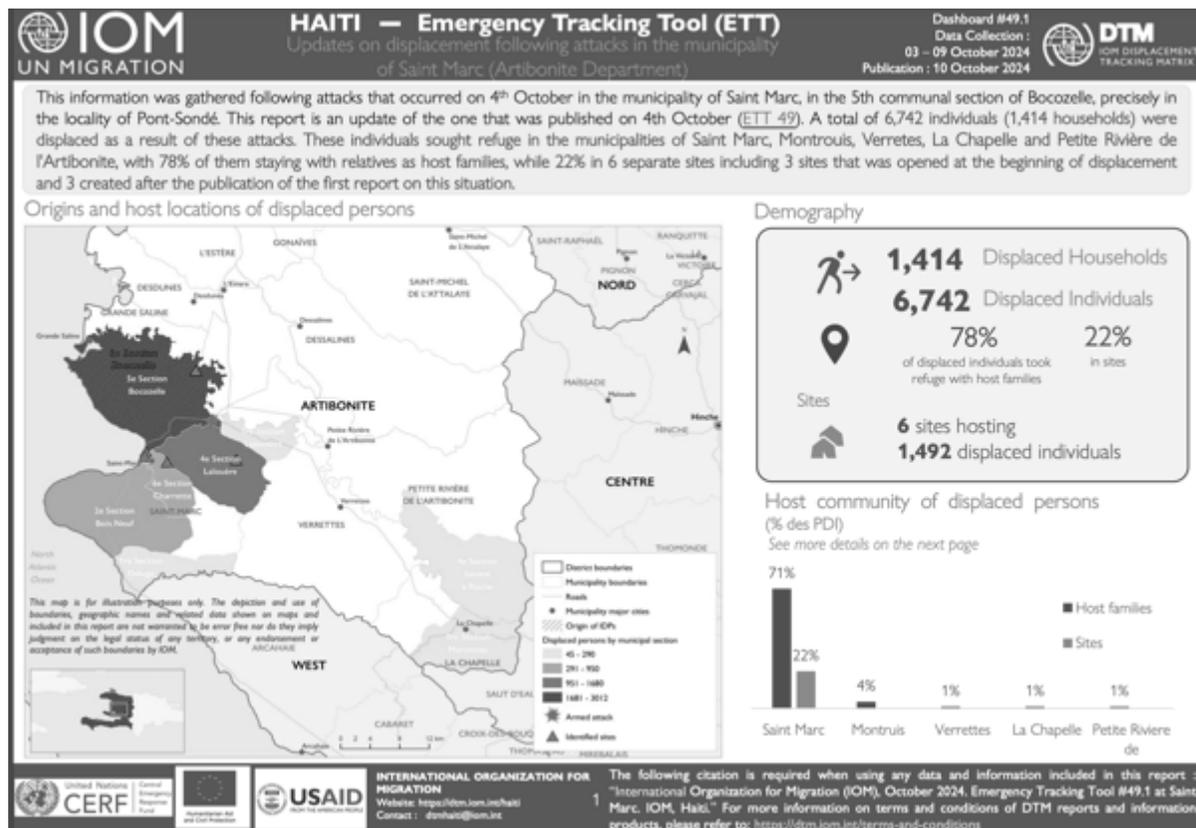
All web pages visited in December 2024.

- 2) 13 February 2025, a section of the General Hospital is set on fire by the 5 Segond gang.



Still taken from a video available at: <https://www.facebook.com/Chaine52/videos/le-plus-grand-centre-hospitalier-de-port-au-prince-en-flammesun-incendie-sest-d%C3%A9/1718360708728636/>. Visited February 2025.

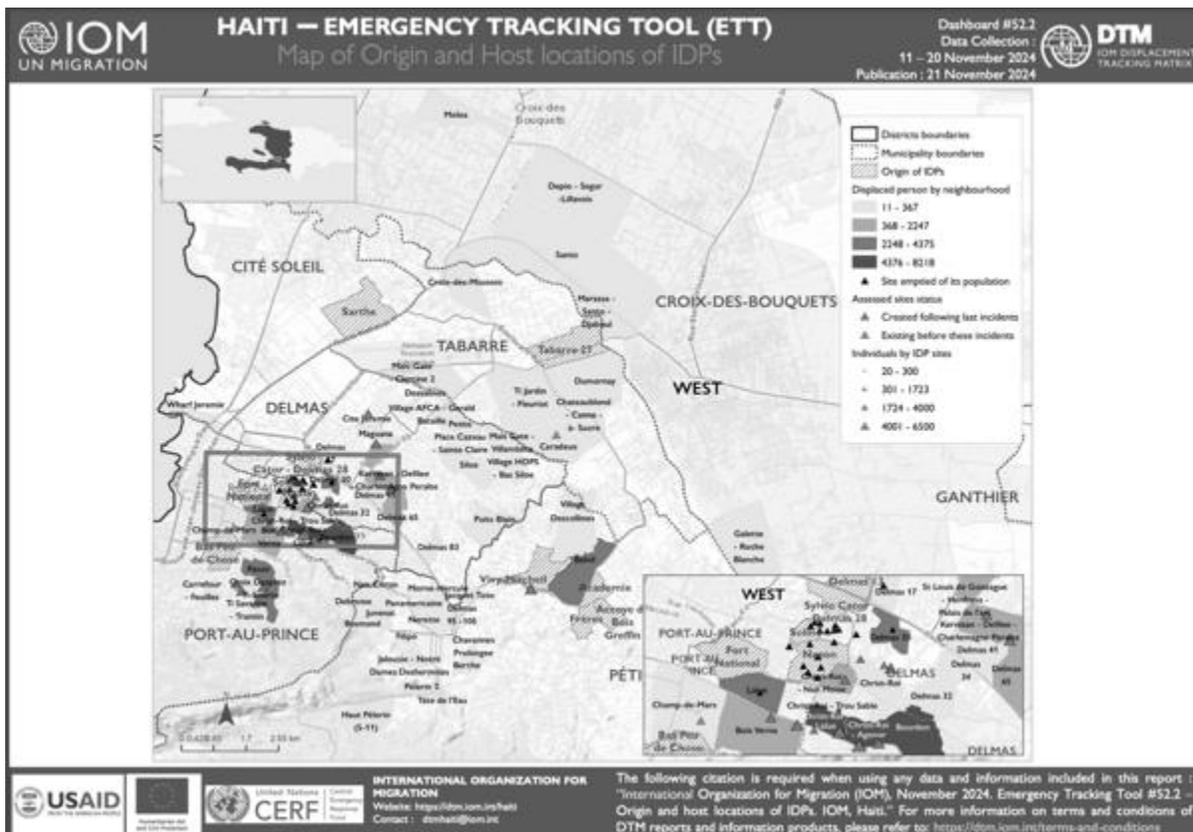
Annex 4: Displacement following Gran Grif gang attacks in Pont Sondé (03 to 09 October 2024)



“International Organization for Migration (IOM), Oct 10 2024. DTM Haiti — Emergency Tracking Tool 49.1 — Updates on displacement following attacks in Saint Marc (03 to 09 October 2024). IOM, Haiti.” November 2024. Available at: <https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-491-updates-displacement-following-attacks-saint-marc-03-09?close=true> visited November 2024.

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

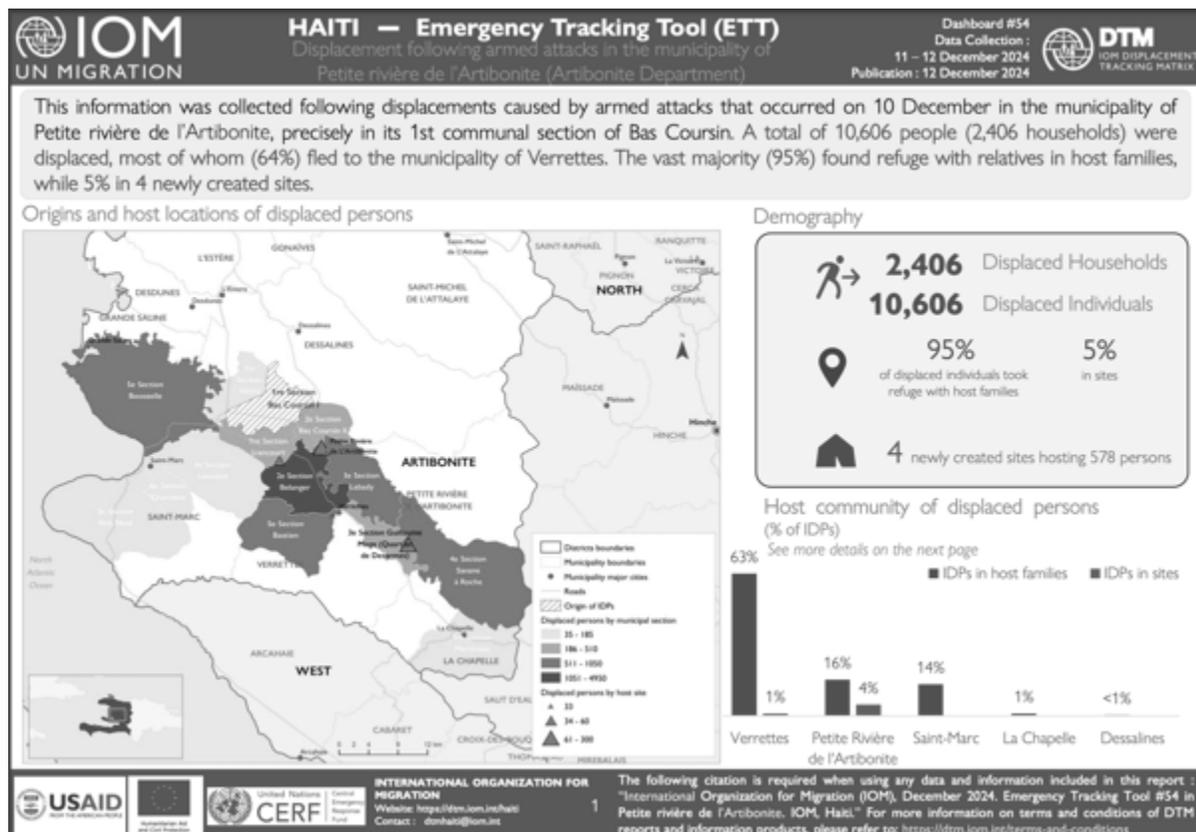
Annex 5: IDPs following *Viv Ansanm* gangs' attacks in several areas of Port-au-Prince, (11 to 20 November 2024)



“International Organization for Migration (IOM), Nov 22 2024. DTM Haiti — Emergency Tracking Tool 52.2 — Origin and host locations of IDPs (11 - 20 November 2024). IOM, Haiti.” Available at: <https://dtm.iom.int/maps/haiti-emergency-tracking-tool-522-origin-and-host-locations-idps-11-20-november-2024> Visited November 2024.

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

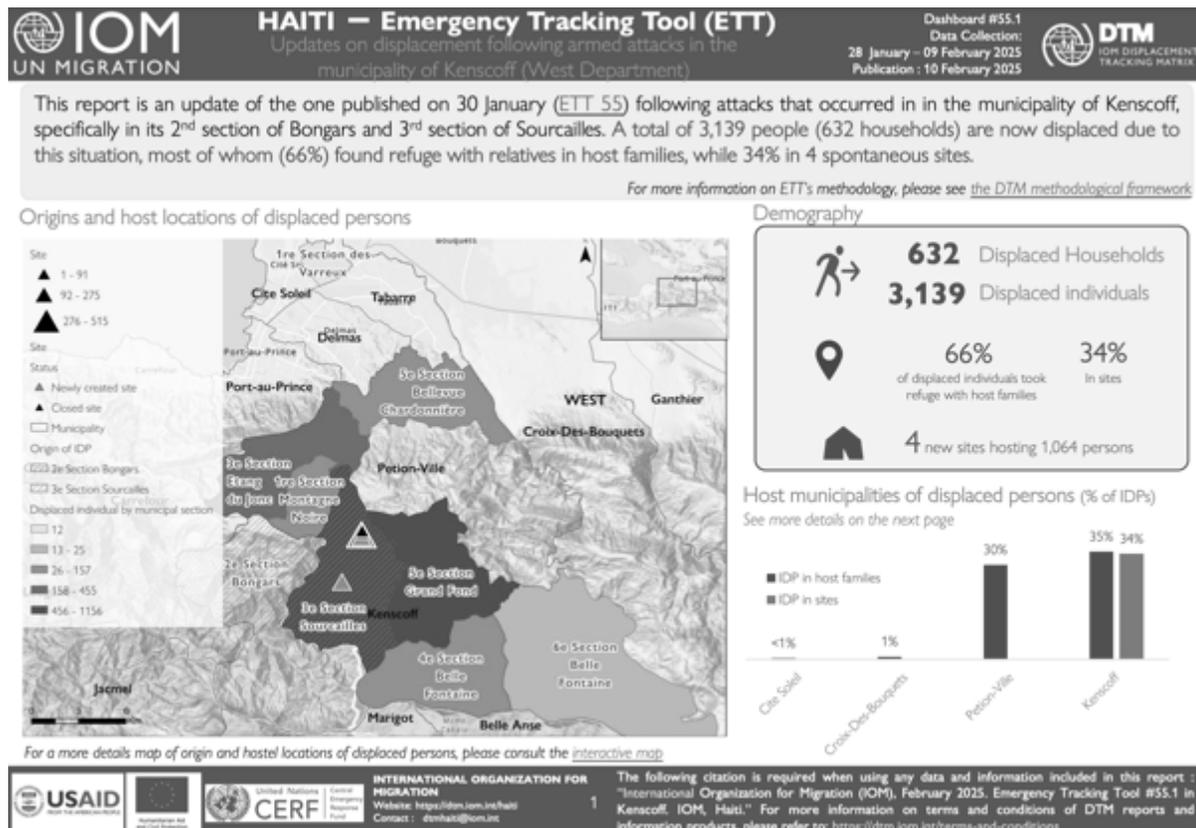
Annex 6: IDPs following Gran Grif gang attacks in Petite rivière de l'Artibonite, (10 December 2024)



“International Organization for Migration (IOM), Dec 12 2024. DTM Haiti — Emergency Tracking Tool 54 — Displacement following armed attacks in the municipality of Petite rivière de l'Artibonite (11 - 12 December 2024). IOM, Haiti.” Available at: <https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-54-displacement-following-armed-attacks-municipality-petite> Visited February 2025

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Annex 7: IDPs following *Viv Ansanm* gangs' attacks in Kenscoff (West department), (28 January to 9 February 2025)



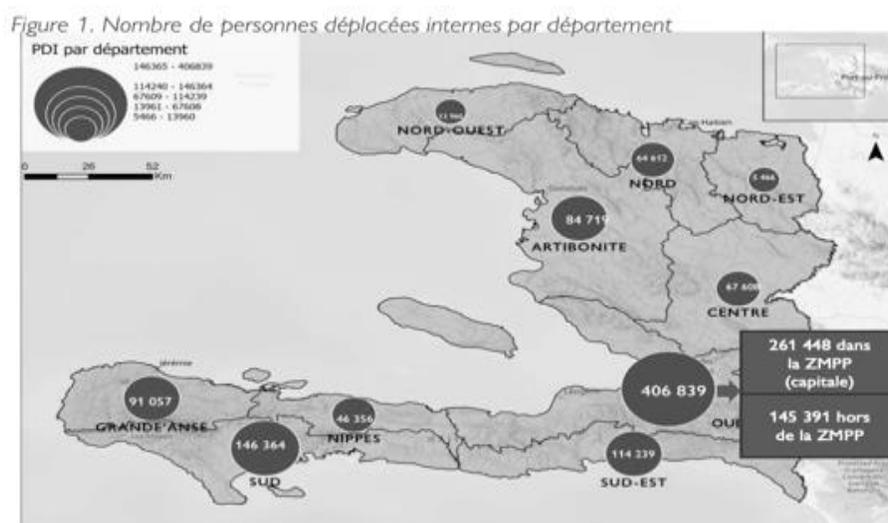
“International Organization for Migration (IOM), Feb 10 2025. DTM Haiti — Emergency Tracking Tool 55.1 — Updates on displacement following armed attacks in the municipality of Kenscoff (28 January - 09 February 2025). IOM, Haiti” Available at: <https://dtm.iom.int/reports/haiti-emergency-tracking-tool-551-updates-displacement-following-armed-attacks-municipality?close=true> Visited February 2025

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Annex 8: Migration, Deportees/Returnees, Refugees and IDPs

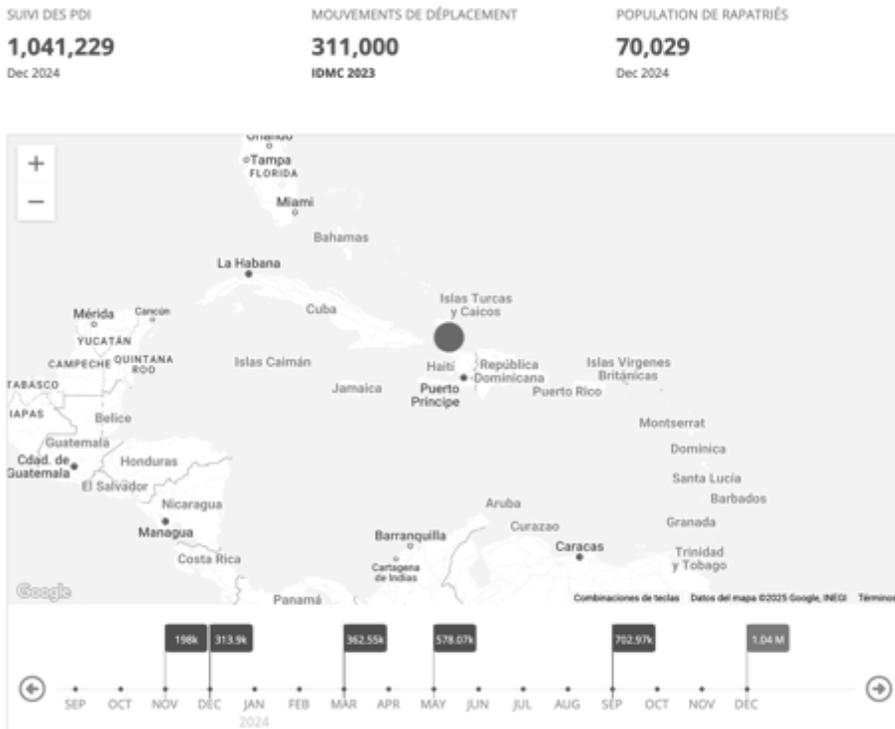
IOM Haitian IDPs 2024

According to the IOM, at the end of 2024 there were 1,041,229 internally displaced persons (IDPs) in Haiti, representing about 9% of the population. In the metropolitan area of Port-au-Prince, 65% of IDPs reside in official sites, while in other provinces, 99% live outside of official sites. Children (both boys and girls) comprise 53% of the IDP population, and women (adults and minors) make up 55%.¹³⁴



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations. Available at: <https://dtm.iom.int/fr/reports/haiti-fiche-dinformations-cles-sur-la-situation-de-deplacement-round-9-decembre-2024?close=true> visited January 2025.

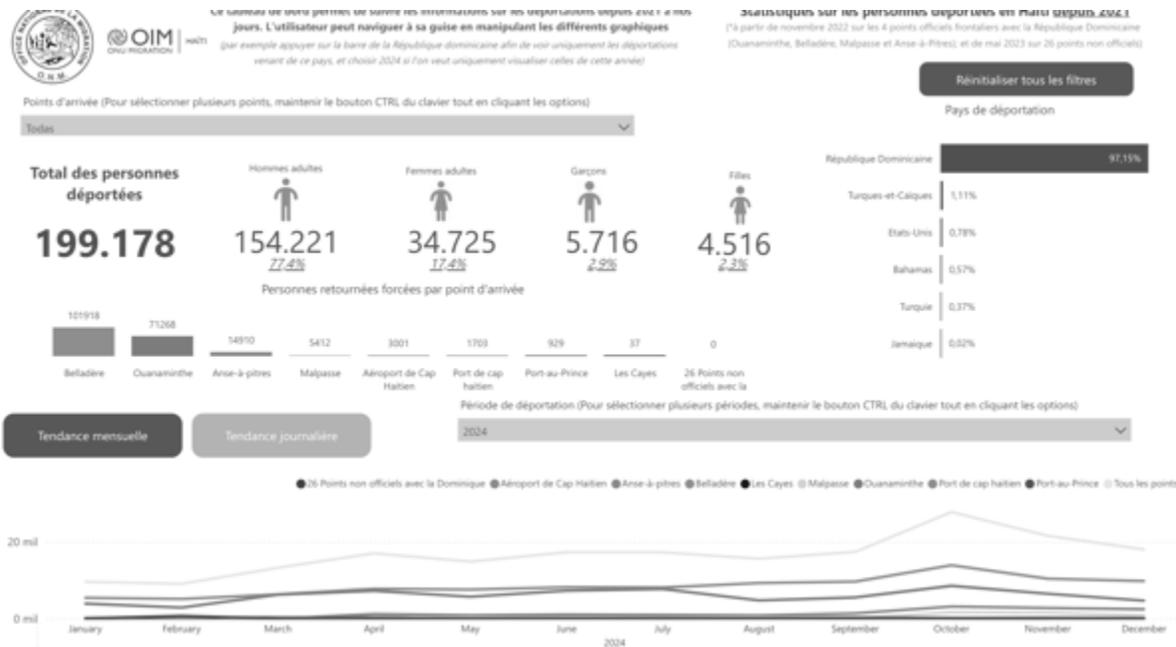
¹³⁴ <https://dtm.iom.int/fr/reports/haiti-fiche-dinformations-cles-sur-la-situation-de-deplacement-round-9-decembre-2024?close=true>



Source: IOM. Displacement Tracking Matrix. Haiti 2024. Available at: <https://dtm.iom.int/fr/haiti> visited January 2025. Map data @2025 Google, INEGI

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

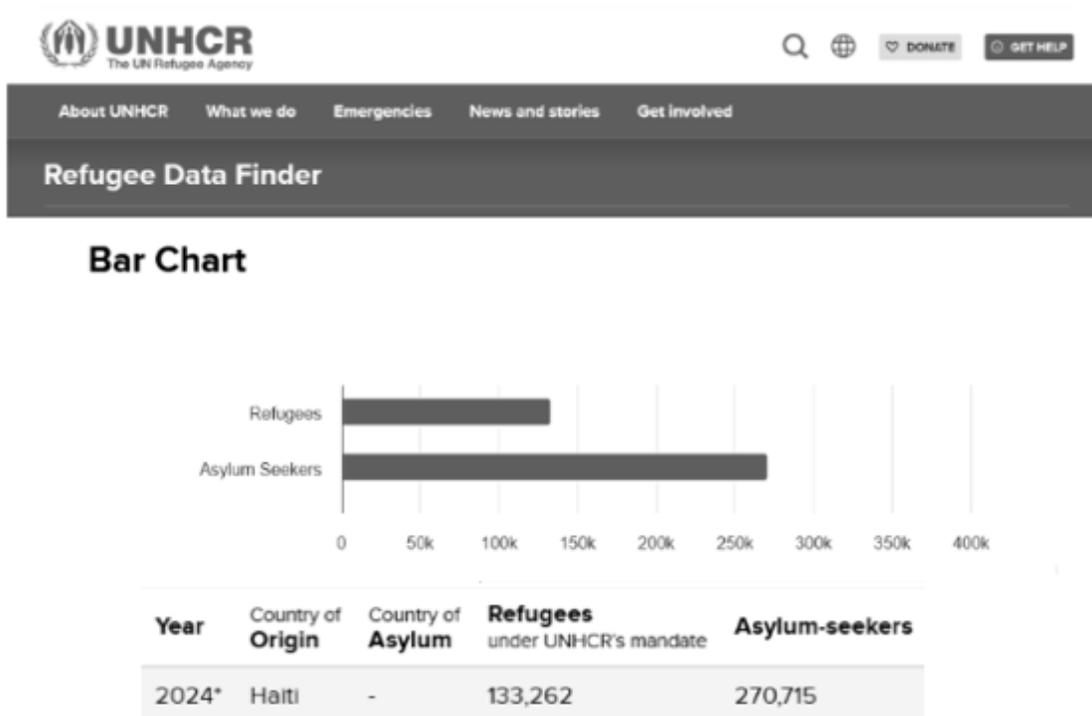
IOM Haitian deportees 2024



Source: OIM. Forced returns to Haiti 2024. Available at: <https://dtm.iom.int/fr/node/23491> Visited January 2025.

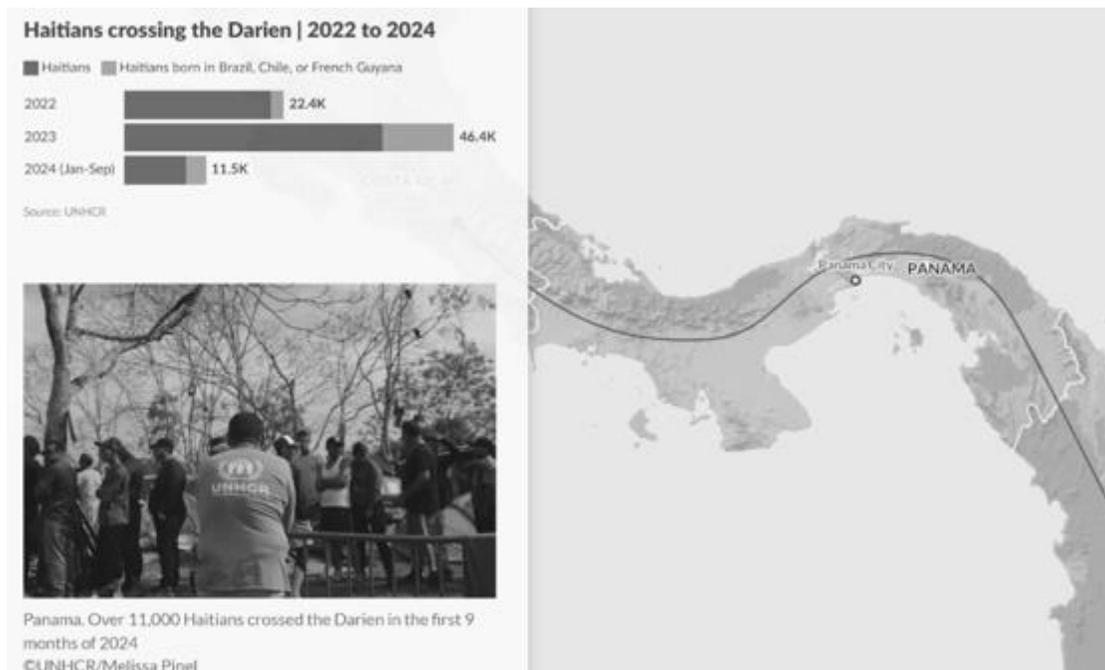
UNHCR

Haitian refugees and asylum seekers from 2024



UNHCR Refugee Data Finder. Data as of December 2024. Available at: <https://bitly.cx/0pxXk> visited January 2025.

Haitians crossing the Darien, 2022 to 2024.

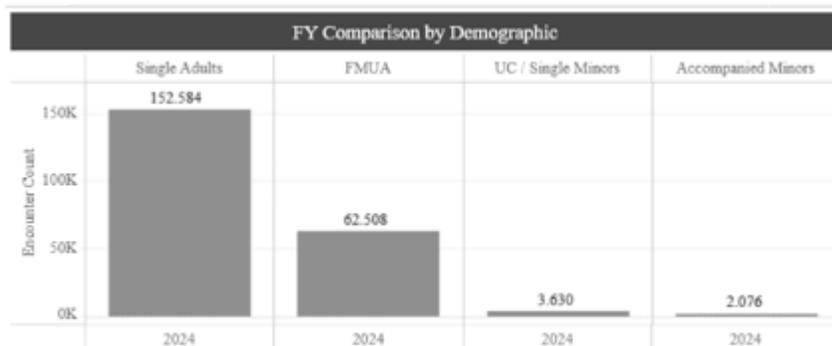
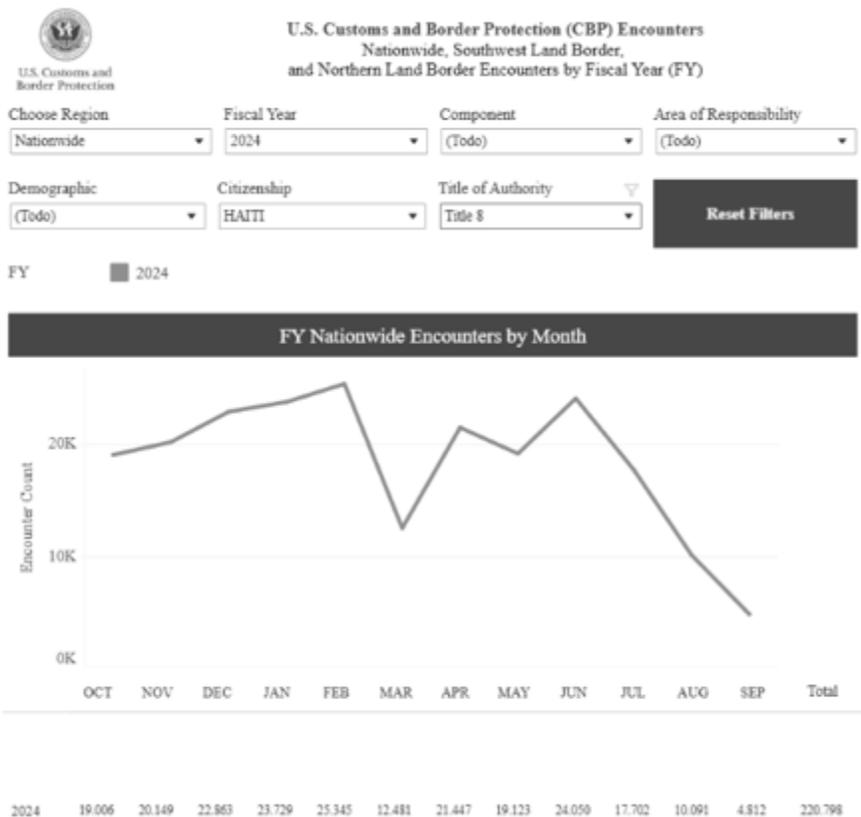


UNHCR. Haiti: A multi-dimensional crisis leading to continued displacement. October 2024 Available at: <https://dataviz.unhcr.org/product-gallery/2024/10/haiti-a-multi-dimensional-crisis-leading-to-continued-displacement> visited January 2025. Map source @ Mapbox, @ OpenStreetMap

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

US CUSTOMS AND BORDER PROTECTION

U.S. Customs and Border Protection data show a total of 220,798 Haitians encountered in 2024.



Source: USBP and OFO official year end reporting for FY22-FY24; USBP and OFO month end reporting for FY25 to date. Data is current as of 1/7/2025.

U.S. Border Patrol and Office of Field Operations Encounters by Area of Responsibility and Component Available at: <https://www.cbp.gov/newsroom/stats/nationwide-encounters> visited February 2025.

This table summarizes some of the incidents involving Haitian migrants in 2024 and early 2025. The incidents highlight the U.S. Coast Guard's efforts to intercept vessels carrying migrants in the Caribbean and near Florida. Available at: https://search.usa.gov/search?affiliate=uscg_news&query=haiti+2024 visited February 2025.

Date	Incident Summary	Number of Haitians Involved
3 February 2024	Interdiction of a smuggling operation near Fort Pierce Inlet, Florida.	33
27 September 2 2024	Interdiction of a Haitian vessel 60 miles south of Turks and Caicos Islands.	182
12 October 2024	Interdiction of a Haitian sailboat south of Turks and Caicos Islands.	181
10 February 2025	Repatriation of 132 Haitians to Cap-Haitien, Haiti, after interception near Marathon, Florida.	132

The total Haitian nationals interdicted in FY2024 was 857¹³⁵

¹³⁵ <https://www.news.uscg.mil/Press-Releases/Article/4062016/coast-guard-repatriates-132-aliens-to-haiti/>

GARR

According to the Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés (GARR), an Haitian NGO, there were a total of 581,127 returnees to Haiti during 2024 mainly from the Dominican Republic.



“Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés, Rapport Mensuel: Rapatriements, Retours spontanés, Refoulements.”
Available at: <https://x.com/GARRHaiti/status/1885421694468116627/photo/1> visited February 2025.

DOMINICAN REPUBLIC

The General Directorate of Migration of the Dominican Republic reported that in 2024, it repatriated 276,215 foreigners of whom the majority were Haitians. These repatriations were carried out quarterly as follows: 48,344 between January and March, 62,446 from April to June, 71,414 between July and September, and 94,223 from October to December.¹³⁶

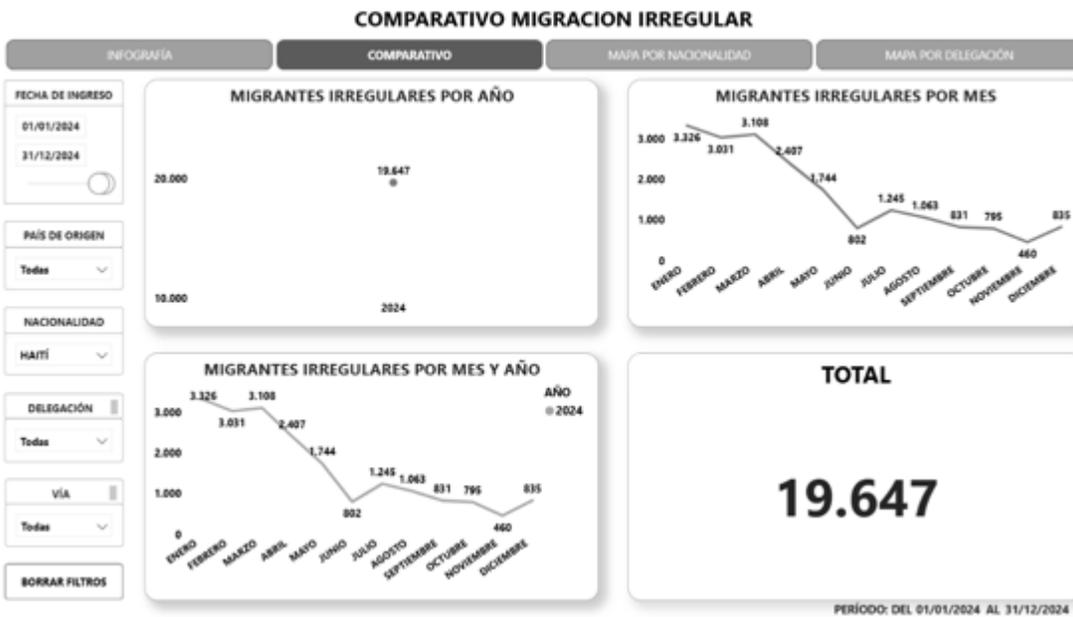
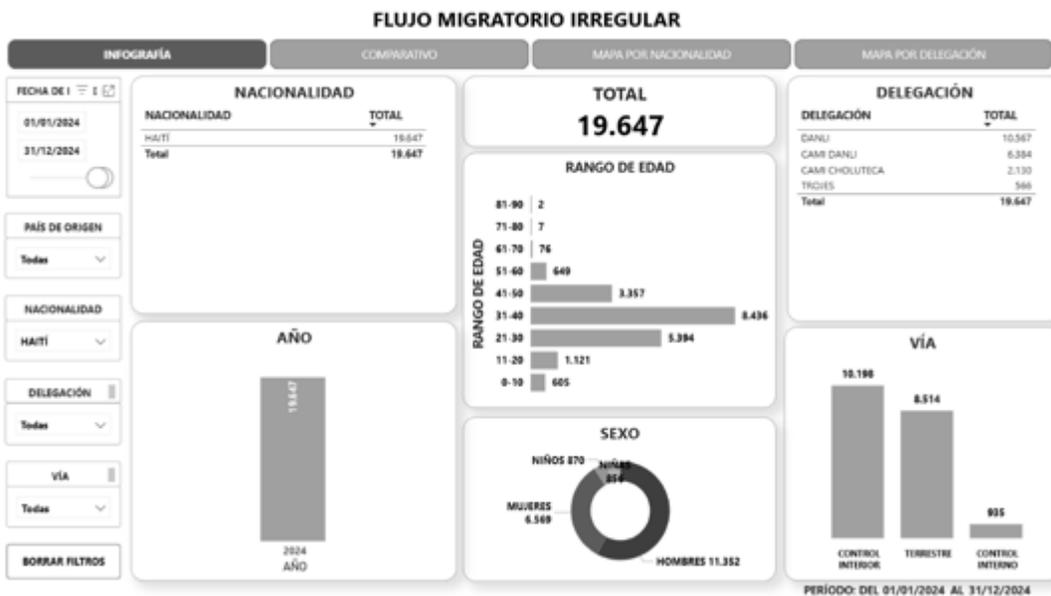
As of January 2025, about 31, 204 Haitian nationals had been expelled.¹³⁷

¹³⁶ See <https://migracion.gob.do/dgm-repatia-mas-de-276215-extranjeros-en-condicion-migratoria-irregular-en-el-pais/>

¹³⁷ <https://www.prensa-latina.cu/2025/02/02/dominicana-deporto-unos-31-mil-extranjeros-en-enero-mayoria-de-haiti/>

HONDURAS

According to National Institute of Migration of Honduras, in 2024 a total of 19,647 Haitian nationals entered the country.¹³⁸



¹³⁸ See <https://inm.gob.hn/migracion-irregular.html>

MEXICO

According to statistics from the Mexican Commission for Refugee Assistance (COMAR), in 2024, 10,853 Haitian nationals applied for asylum in Mexico. 2,570 cases were resolved, of which 49% (1,265 individuals) were granted refugee status. Additionally, 41% (1,054 individuals) received Complementary Protection, which guarantees certain rights and international protection, although without official refugee recognition.¹³⁹

***SOLICITANTES X NACIONALIDAD 2022, 2023 Y 2024 (PERSONAS)

TOP10	NACIONALIDAD	2022 PERSONAS	TOP10	NACIONALIDAD	2023 PERSONAS	TOP 10	NACIONALIDAD	2024 PERSONAS
3-	HAITI	17,199	1-	HAITI	44,110	3-	HAITI	10,853

TASA DE POSITIVOS EN RELACION AL TOTAL DE RESUELTOS 2024.

PAIS	RESUELTOS: Positivo, P.C., Negativo.	POSITIVOS	TASA DE POSITIVOS
HAITI	2,570	1,265	49%

TASA DE P.C. EN RELACION AL TOTAL DE RESUELTOS 2024.

PAIS	RESUELTOS: Positivo, P.C., Negativo.	PC	TASA DE P.C.
HAITI	2,570	1,054	41%

TASA DE POSITIVOS MAS P.C. EN RELACION AL TOTAL DE RESUELTOS 2024.

PAIS	RESUELTOS: Positivo, P.C., Negativo.	POSITIVO + P.C.	TASA DE POSITIVO y P.C.
HAITI	2,570	2,319	90%

¹³⁹ See <https://www.gob.mx/comar/articulos/la-comar-en-numeros-387226?idiom=es>

TURKS AND CAICOS

In 2024, Turks and Caicos authorities intensified security operations to address the increasing number of migrant vessels attempting to reach the islands. On 5 January 2024 a vessel carrying over 200 undocumented Haitian migrants was stopped near West Caicos.¹⁴⁰ On 11 March 2024, another vessel carrying 140 Haitian migrants (121 men and 19 women) was interdicted in nearby waters of Turks and Caicos.¹⁴¹

Between 16 and 18 August 2024, a total of 217 Haitian migrants were intercepted in four separate operations while attempting to disembark Turks and Caicos.¹⁴²

As of 8 October 2024, more than 1,100 Haitian nationals had been intercepted by Turks and Caicos authorities.¹⁴³

On 16 October 2024, the U.S. Coast Guard repatriated 169 people to Haiti after intercepting an overloaded makeshift vessel south of the Turks and Caicos Islands.¹⁴⁴

BAHAMAS

Each entry in this table summarizes incidents involving Haitian nationals, as reported in press releases from the Bahamas Department of Immigration. A total of 1,067 Haitian nationals were involved in these incidents throughout 2024 and early 2025, with most being repatriated from New Providence, Inagua, and Matthew Town as part of ongoing enforcement operations.¹⁴⁵

Date	Number of Haitian Nationals	Description
28 Jan 2025	4	Six individuals apprehended during control operations
3 Jan 2025	3	Three Haitians were prosecuted
20 Dec 2024	5	Five Haitian nationals prosecuted
5 Nov 2024	10	Ten Haitians prosecuted in court
4 Sep 2024	1	Haitian and American prosecuted
17 May 2024	124	124 Haitians repatriated
21 Mar 2024	264	264 individuals repatriated from Matthew Town
17 Apr 2024	259	259 Haitians repatriated from New Providence
8 Mar 2024	134	134 individuals repatriated
1 Feb 2024	245	Two repatriations executed from Inagua
13 Jan 2024	18	18 Haitians detained in Matthew Town
Total	1067	

JAMAICA

¹⁴⁰ See: <https://thewatch-journal.com/2024/03/04/teamwork-deters-illegal-immigration-near-turks-and-caicos-islands/>

¹⁴¹ See: <https://magneticmediatv.com/2024/03/rbdf-intercepts-migrants-in-turks-and-caicos-islands-2>

¹⁴² See <https://www.tcipolice.tc/royal-bahamas-defence-force-patrol-vessel-intercepts-haitian-migrant-vessel-near-turks-and-caicos-island/>

¹⁴³ See: <https://tcweeklynews.com/local-authorities-captured-fleeing-haitians-to-date-in-p14480-155.htm#:~:text=Delana%20Isles%E2%80%A2,to%20be%20of%20Haitian%20descent>

¹⁴⁴ See <https://www.news.uscg.mil/Press-Releases/Article/3935373/coast-guard-repatriates-169-migrants-to-haiti/>

¹⁴⁵ See <https://www.immigration.gov.bs/?s=haiti>.

On 6 October 2024 a group of 35 Haitian migrants was detained after arriving on a beach in the Portland district of Jamaica.¹⁴⁶ Additionally, on 23 October 2024, Jamaican returned to Haiti a group of 17 Haitian migrants who had been living in the country for about a year.¹⁴⁷

¹⁴⁶ https://es-us.noticias.yahoo.com/detienen-35-migrantes-haitianos-arribaron-205748252.html?guccounter=1&guce_referrer=aHR0cHM6Ly9jaGF0Z3B0LmNvbS8&guce_referrer_sig=AQAAAGQoSKMp0n4c6pXDExiaWgi9sguXxgQf_Ix0tDPmjoFQSeY3XppkdiN05LL5VSeK9krPGm8kKLVi8kueZj2jsDbXZQTviiEjQW2HkIQs1aDmiwfr7NbzNQtoQoZJNxK4AEi3C5dqU8yAxWCtKe07GdA7dBtRhMmP_Omp8FSm7H

¹⁴⁷ See <https://www.jamaicaobserver.com/2024/10/23/17-haitians-reportedly-jamaica-year-returned-home/>

Annex 9: Haitian Government's call to the population to help the Police. 12 December 2024.



NOTE DE PRESSE

UN PLAN D'ACTION FERME POUR LA SÉCURITÉ ET LA JUSTICE : Le PREMIER MINISTRE TRACE la VOIE



Port-au-Prince, le jeudi 12 décembre 2024.-

Lors d'un point de presse tenu ce jour à la Résidence officielle, le Premier ministre, Monsieur **Alix Didier Fils-Aimé**, également président du Conseil supérieur de la Police nationale d'Haïti, a dévoilé une série de mesures fortes pour lutter contre l'insécurité et apporter un soutien concret aux entrepreneurs victimes d'actes de banditisme et de criminalité perpétrés par des groupes armés.

Reconnaissant la gravité de la crise sécuritaire, le Premier ministre a, d'entrée de jeu, présenté ses profondes sympathies aux familles des victimes des récents massacres, notamment à **Wharf-Jérémie, Petite Rivière de l'Artibonite**, et dans d'autres localités de la région métropolitaine, avant de rendre publiques ses instructions claires et sans équivoque adressées au ministre de la Justice et de la Sécurité publique, **Me Patrick Pélissier**, afin de poursuivre et sanctionner sévèrement les auteurs de ces crimes odieux.

Des mesures concrètes pour renforcer la sécurité

Dans sa volonté d'agir rapidement et efficacement, le Premier ministre a annoncé les actions suivantes :

- **Doublement immédiat des frais de la carte prépayée des policiers, en reconnaissance de leur engagement sur le terrain**
- **Augmentation de 50% des indemnités des employés civils de la Police nationale d'Haïti, pour soutenir leur travail indispensable**
- **Renforcement technique et financier des forces de sécurité, incluant la Police nationale et les**



Forces armées d'Haïti, afin d'étendre leur capacité opérationnelle sur tout le territoire national

Appel à la mobilisation collective

Le chef du gouvernement a rappelé avec fermeté l'importance d'une collaboration étroite entre les forces de l'ordre et la population :

“La Police nationale, les Forces armées et le gouvernement doivent impérativement jouer leur rôle, mais cela exige aussi un accompagnement constant de la population pour venir à bout de l'insécurité”, a-t-il martelé.

Assistance humanitaire et engagement pour l'avenir

Dans le cadre des mesures sociales, le Premier ministre s'engage également à fournir une assistance humanitaire aux déplacés internes et aux rapatriés de la République Dominicaine et d'autres pays.

Réitérant sa détermination à rétablir la sécurité et la justice dans le pays, le Premier ministre a également rappelé l'importance de travailler sur des chantiers prioritaires tels que :

- **La relance économique**
- **La réforme constitutionnelle**
- **Et l'organisation des prochaines élections dans un climat de sérénité et de transparence.**

“Nous sommes fermement engagés à rétablir l'État de droit et à offrir au peuple haïtien la sécurité et la stabilité qu'il mérite,” a-t-il conclu.

FIN

www.primature.gouv.ht

Available at <https://x.com/PrimatureHT/status/1867351786367201490> visited January 2025.

Annex 10A: Photos of elvers (also known as “glass eels” or “zangi” in Creole) fished in the shores of Haiti.



Sources: <https://haiticlimat.org/ti-zangi-anguille-une-espece-vulnerable-prise-en-otage-en-haiti/> (visited on 5 February 2025).



Source: <https://www.juno7.ht/haiti-exploitation-danguilles-de-riviere-le-mamdr-ne-recoit-plus-de-dossiers/> (Visited on 5 February 2025).

Annex 10B: The spawning

Upon spawning, the American eels spread from the Sargasso Sea, and since the distance to Hispaniola Island (Haiti and Dominican Republic) is much shorter than those migrating to the European continent, the former tend to be younger and smaller by the time they are caught (as glass eels). That explains why those caught elsewhere later are much bigger, having grown as they swim away.¹⁴⁸ In this context and due to their smaller size, 1kg of elvers in Haiti and in Cuba contains about 10,000 elvers, while in the Dominican Republic, the USA and Canada, where they are a bit bigger, 1kg contains 7,000 of them.¹⁴⁹ Elvers can survive by feeding on their umbilical cord for some days, while older ones need frequent feeding (often on fish flakes). Haitian traders therefore undergo lesser feeding costs for captured elvers.¹⁵⁰

For the breeding zone (Sargasso Sea) and the spread of American glass eels with the water currents from their spawning area in the Sargasso Sea, see for instance https://www.researchgate.net/figure/Panmictic-distribution-of-American-eel-and-their-migration-routes-from-their-spawning_fig1_370443366 (Visited on 10 February 2025).

¹⁴⁸ <https://www.kmae-journal.org/articles/kmae/pdf/1998/02/kmae199834908.pdf>.

¹⁴⁹ Interview with officials of CODOPESCA in the Dominican Republic. January 2025.

¹⁵⁰ Interview with two traders of elvers in Haiti. February 2025.

Annex 11: The pricing

Whereas the retail price upstream (at the source) for live elvers is between USD 0.49 and USD 2.45 per kilogram within the fishing shorelines of Port-au-Prince and the surrounding areas,¹⁵¹ this price increases sharply to between USD 4,500 and 5,000 per kilo at the point of export.¹⁵² Although the annual volume of elvers from Haiti is difficult to quantify owing to the informal nature of the sector, sources indicated that the country's export capacity could be about 800 tons per year.¹⁵³

¹⁵¹ Interview with two fishermen, one in Leogane and another in Carrefour, Port-au-Prince. February 2025. Also see: <https://www.selinawamucii.com/insights/prices/haiti/live-eels/>.

¹⁵² Four confidential sources with the inside knowledge of the prices set by ANAEPa, 2025.

¹⁵³ A customs official aware of eel exports in Port-au-Prince. Also see, <https://www.selinawamucii.com/marketplace/dashboard/price-reports/36/90?category%5Bid%5D=36&category%5Bname%5D=Live%20Eels&country%5Bid%5D=90&country%5Bname%5D=Haiti./>

Annex 12: Trends in the elvers sector in Haiti

Eel fishing in Haiti has expanded gradually in the country since 2013. The American eel is caught in the juvenile stage (as glass eel) between September to April and is practically done from dusk until dawn. Most fishermen flood the shorelines during this season because elvers are usually plenty and fetch more than ordinary fish. Three fishermen based in Leogane and one in Delmas area of Port-au-Prince metropolitan explained how, during the fishing season some gang leaders compel fishermen to contribute a quarter of their daily catch to them as a show of allegiance so as to be allowed to fish in areas controlled by those gangs. The task does not require too many expensive materials, as it is carried out with handcrafted baskets whose skeleton is made with bamboo or iron and covered with mosquito nets.¹⁵⁴ The middlemen, who source them from fishermen determine the downstream prices for *zangi* because they are the ones who undertake the tasks of packaging them in oxygenated tanks before transporting and delivering them to licensed exporters. At that point they sell 1kg of *zangi* \$1000 – 2500 USD per kg, depending on the season and availability.¹⁵⁵

A former minister observed that Haiti could seize the opportunity to regularize the eel trade so that the country combats illicit trafficking, among other things, in order to reduce insecurity.¹⁵⁶

¹⁵⁴ Ibid.

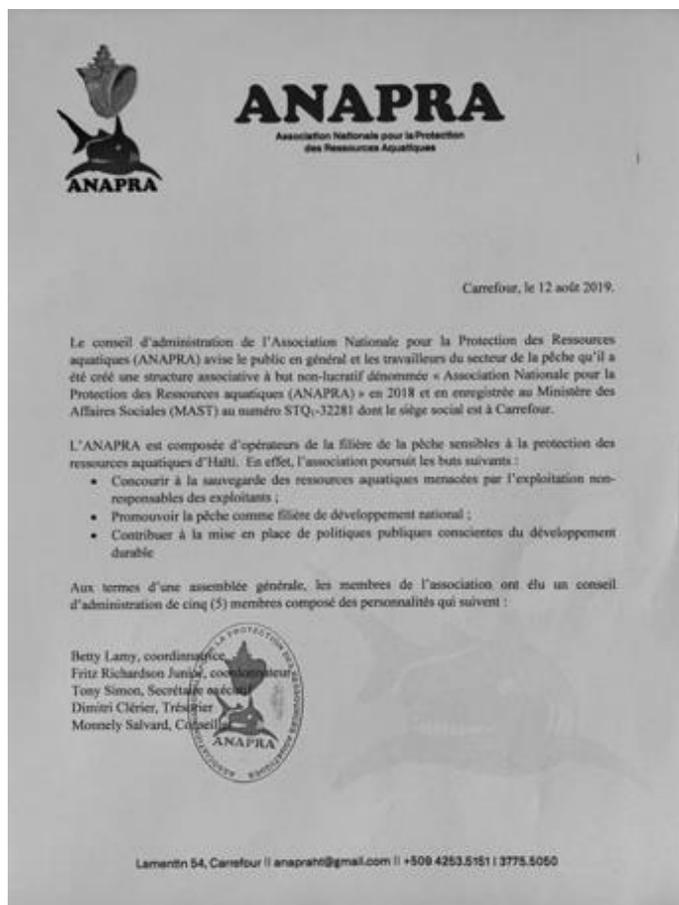
¹⁵⁵ Interview with a *zangi* trading middleman based in Croix-des-Bouquets area, 10 February 2025; a customs revenue official based in Port-au-Prince (6 February 2025) and a former *zangi* fisherman based in Delmas (4 February 2025). Also see,

¹⁵⁶ Interview with a confidential source. Also see, <https://lenouvelliste.com/article/252777/jean-vilmont-hilaire-alerte-sur-le-commerce-danguilles-et-appelle-a-une-regulation-strict>.

Annex 13: Competing associations involved in elvers supply chain

- I. **ANAPRA** (L'Association Nationale d'Exploitation et de Protection Aquatique). It is an entity that reportedly works to maintain the balance between human consumption and the sustainability of aquatic populations. The idea came from a group of entrepreneurs claiming to be concerned about the major issues in the Haitian marine ecosystem and the fishing industry in general, but which were neglected by decision-makers.¹⁵⁷

Below: is a letter dated 12 August 2019 by the founding members, introducing ANAPRA and its objectives.



Three of the five officials of ANAPRA mentioned in the letter above are part of the 21 traders holding export licenses.¹⁵⁸

The Panel is looking into allegations of irregularities in the issuance of export licenses.

¹⁵⁷ <https://anaprahaiti.org/>.

¹⁵⁸ Names provided during interviews with two confidential sources aware of the *zangi* export sector in Haiti. Date: 8 February 2025. Also see, <https://lequotidiendhaiti.com/?p=10927>; <https://haitiantimes.com/2024/12/31/haitian-authorities-seize-boat-suspected/>

- II. ANAEPA: L'Association Nationale d'Exploitation et de Protection Aquatique (ANAEPA)** whose cofounder and president is Kathia Verdier, Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger- MHVE (Minister of Haitians Living Abroad).¹⁵⁹ Verdier also owns a number of companies including ANKA Distributions, KV Fruits de Mer, and KV Nature.¹⁶⁰

In a statement issued on 16 November 2024, ANAEPA claimed to be the only authentic entity recognized by the Ministry of Agriculture, Natural Resources and Rural Development (MARNDR). ANAEPA subsequently filed a complaint against rival entities for their involvement in smuggling of aquatic resources on 18 October 2024, at the Croix-des-Bouquets prosecutor's office against certain personalities and companies involved in the illegal trade in aquatic resources. ANAEPA claimed to be the only authentic association.¹⁶¹

- III. ANAFARH: L'Association Nationale des Fournisseurs d'Anguilles de rivière d'Haïti** (The National Association of River Eel Suppliers of Haiti) is an association of eels fishermen who operate at the upstream point of the supply chain. They earn the least income compared to middlemen and exporters. ANAFARH members are very vocal about what they see as injustice in the supply chain especially regarding the issuance of export licenses, which they see as a way of monopolizing the eel trade in the country. According to the association, "The Ministry of Agriculture, Natural Resources and Rural Development (MARNDR) issues export licenses in return for benefits."¹⁶²

Below: An excerpt of a video in which the head ANAFARH denounces corruption in Haiti's eelers sector on 3 July 2024.

Video available at: <https://www.facebook.com/watch/?v=490973033464498> (Visited on 12 February 2025).



Despite Haiti not being a member of CITES, in February 2024, the country deposited its instrument of acceptance of the Agreement on Fisheries Subsidies (AFS).¹⁶³ The Agreement is an international tool adopted by the World Trade Organization (WTO) members in June 2022. Among other things, it prohibits support for illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing, and bans support for fishing overfished stocks and ends subsidies for fishing on the unregulated high seas.¹⁶⁴ As at the time of drafting, the Agreement was yet to get the ratification of two-thirds of member states for it to enter into force.¹⁶⁵

¹⁵⁹ <https://www.facebook.com/HaitianAmericans/posts/je-kathia-verdier-was-officially-inaugurated-as-haitis-new-minister-of-haitians-/1148293820631527/>.

¹⁶⁰ <https://haitiantimes.com/2024/11/19/haitis-new-cabinet-fils-aime/>.

¹⁶¹ <https://www.mjmedia509.com/haiti-environnement-lassociation-nationale-dexploitation-et-protection-aquatique-porte-plainte/>.

¹⁶² Interview with two members of ANAFARH, a middleman and a customs official aware of *zangi* trade. 5th and 6th February 2025. Also see, <https://haitistandard.com/commerce-des-anguilles-le-parti-pris-du-ministere-de-lagriculture-denonce-par-lanafarh/>.

¹⁶³ https://www.wto.org/english/news_e/news24_e/fish_21_feb24_e.htm.

¹⁶⁴ https://www.wto.org/english/news_e/news22_e/wtmin22w22.pdf.

¹⁶⁵ <https://oneoceanhub.org/what-next-for-the-wto-fisheries-subsidies-agreement/>.

Annex 14: A letter dated 24 July 2024, from the President of the BNC to the-then Prime Minister notifying him of the alleged action by three CPT members soliciting a bribe for his renewal of his contract.

Port-au-Prince , le 24 juillet 2024

**Son Excellence Gary CONILLE
Premier Ministre de la République
En ses bureaux**

Objet: renforcement de sécurité

Monsieur le Premier Ministre,

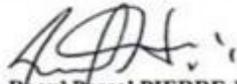
Je tiens à vous informer que j'ai été approché par des Conseillers présidentiels, Messieurs Gérard Gilles, Smith Augustin et Emmanuel Vertilaire, qui ont exigé un paiement de 100 millions de gourdes pour conserver mon poste de Président de la Banque Nationale de Crédit.

Cette demande, que je perçois comme une forme de corruption, menace non seulement mon intégrité professionnelle mais pose également un risque sécuritaire grave pour ma famille et moi-même. Devenu cible de ces individus, nous sommes exposés à des menaces d'attaques potentielles.

Face à cette urgence, je sollicite une intervention rapide de votre part afin de renforcer notre sécurité et de permettre la continuation de mes fonctions dans un environnement sécurisé et sans pression induite.

Dans l'espoir que vous allez traiter cette situation avec la plus grande attention, je reste à votre disposition pour fournir toutes informations utiles et nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.


**Raoul Pascal PIERRE-LOUIS
Président du Conseil de la BNC**

n.b. cette lettre remplace celle arrivée hier ayant pour accusé réception le No. 03495

Below is a public statement posted on social media by the ULCC Director General on the public release of the executive summary of the investigations on the three TPC members, on 02 October 2024.

This social media statement followed a press statement inviting the media to the public release of a summary of the report of ULCC investigations, which recommended the three for prosecution.¹⁶⁶ This was to remind the public that its actions were in line with the need for all public institutions to uphold the rule of law, to demonstrate that no one is above the law.

¹⁶⁶ Interview with two finance analysts and legal expert. December 2024. Also see: <https://lenouvelliste.com/en/article/250618/ulcc-recommends-legal-proceedings-against-cpt-members-smith-augustin-emmanuel-vertilaire-and-louis-gerald-gilles-for-passive-corruption>



Annex 15: Gang attacks at APN Port

Between late September and early October 2024, gangs severely disrupted maritime operations by shooting at cargo ships docking at the *Autorité Portuaire Nationale* (APN), the main port of the country located in Port-au-Prince area, from abandoned buildings.

By impeding the ships to dock, the 5 Segond gang, led by Johnson André (alias « Izo » – HTi.002) and La Saline gang, led by Bout Janjan, aimed at weakening revenues of the Wharf Jérémie gang, led by Monel Felix (alias “Micanor”), notably by the hijacking of trucks operating in the port¹⁶⁷. These gangs have sporadically been fighting for the control of La Saline (see S/2024/704). Additionally, gangs also attacked crew members, port workers, and small boats transporting civilians between the capital and other areas¹⁶⁸. The attacks led to the closure of the port between late September and November 2024.

Early January 2025, after additional feuds over access to the entries of the port for extortion, gangs and private actors negotiated and brokered a deal on revenue sharing. Gangs have since been sharing proceeds from extortion of truck drivers operating in the surroundings of the APN port. They also reached an understanding not to attack the APN port which is a major source of their revenue. Since then, the port has resumed parts of its operations¹⁶⁹. The Panel notes that the situation at the APN port remains fragile and this consistently affects the supply of food and other basic commodities.

¹⁶⁷ In southern Cité Soleil commune, Wharf Jérémie gang is entrenched in the seaside neighborhood surrounding the APN and has hijacked vehicles using the port to force them to pay taxes for “security”. La Saline gang, on the other hand, controls a larger swathe of territory further inland, and has been supported by 5 Segond to fight Wharf Jérémie, for the control of La Saline area.

¹⁶⁸ BINUH Quarterly Report (July to September 2024). Interview with senior Coast Guard officer and gang analyst, October 2024.

¹⁶⁹ Interviews with confidential sources, 2025.